

Texte et conception :

Année scolaire 2017/2018, classe de 4º 1 Élèves : Ludivine Durbiano, Sacha Alcalay, Lilou Crenn, Anna Pradeilles, Flore Monin

Professeur principal et d'Histoire-Géographie, enseignement d'Éducation morale et civique Daniel Séjourné

Recherches:

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du service éducatif, Sylvie Deroche professeur en charge du service éducatif

Avec la participation de Guy Reymond, Patrick Romieu, les Archives communales de Digne-les-Bains, le Musée Gassendi

Conception graphique:

Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture:

Jean-Christophe Labadie, directeur Laure Franek, directrice-adjointe



SOMMAIRE

Introduction

Julien Romieu,

un dynaste républicain
bas-alpin, 1893-1984

La formation et l'héritage républicain

Un engagement civique permanent et localisé, mais dans un cadre national

L'œuvre municipale

3

5

23

37

Julien ROMIEU un dynaste républicain bas-alpin

Élèves de quatrième au collège Gassendi de Digne-les-Bains, c'est dans le cadre de l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire « Métropole et Patrimoine, une Citoyenneté Engagée » que nous avons travaillé pour préparer cet « archi'classe » en lien avec les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence.

Notre travail s'est d'abord porté sur l'étude d'un recueil de documents fourni à la fois par les Archives départementales et les Archives municipales et par Patrick Romieu, petit-fils de Julien Romieu et spécialiste universitaire des enquêtes orales, et notre professeur d'histoire-géographie Daniel Séjourné. À partir de cela, nous avons interviewé plusieurs personnes ayant connu le docteur Julien Romieu. Nous avons confronté le contenu de ces entretiens avec les connaissances acquises durant l'année scolaire sur la citoyenneté, la démocratie, la ville... La vie de cet homme, Julien Romieu, qui a connu trois Républiques et un régime autoritaire, nous a permis de comprendre comment un citoyen, élu municipal et départemental, peut agir avec ses idéaux pour transformer une ville et une région.

Nous avons interrogé Patrick Romieu puis Daniel Séjourné qui avait luimême questionné Julien Romieu dans le cadre de son mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine (Université de Provence), et enfin Guy Reymond, ancien responsable des Archives communales, qui a bien connu Julien Romieu. Il a notamment écrit un ouvrage sur les maires de Digne-les-Bains.

Nous avons pu aborder les thèmes suivants :

Avec Patrick Romieu,

- une famille reconnue et établie à Digne, une dynastie,
- Julien Romieu, médecin des pauvres et des autres...
- témoignages familiaux sur la guerre.

Avec Daniel Séjourné,

- l'engagement politique et ses motivations,
- le fait d'être maire, ses opinions, l'opposition,
- la politique d'aménagement du territoire et le goût de « l'économie ».

Avec Guy Reymond,

- le fait d'être élu municipal au quotidien sous le « règne » de Romieu,
- son travail avec ses équipes municipales,
- le recrutement à la mairie.

D'après ce que nous avons compris, Julien Romieu était un homme timide, qui parlait peu et dont le tempérament était assez vif, même colérique. Physiquement, il était assez petit et corpulent. Il était issu d'une famille de médecins, donc un cadre assez aisé, « bourgeois »... Son père, ancien maire de la cité préfectorale, médecin estimé et renommé, a fondé l'hôpital de Digne qui porta son nom. L'arrivée de Julien Romieu dans la politique n'est donc pas le fait du hasard. Son oncle et d'autres membres de sa famille ont occupé des postes d'élus municipaux et départementaux... Julien Romieu est donc issue d'une dynastie d'hommes engagés du côté des républicains du xixe siècle, ceux qui ont construit la République. C'est donc un héritier! C'était un radical républicain et radical socialiste dont l'opinion politique n'a jamais flanchée.

Très actif dans sa ville, il restait discret dans sa mairie avec les employés. D'après Guy Reymond, Julien Romieu devait en partie son succès électoral au fait qu'il était entouré d'une bonne équipe d'élus municipaux. En tant que médecin, il s'occupait du dispensaire et refusait toujours que les pauvres le paient : tout cela contribuait grandement à sa popularité. À sa famille, il parlait très peu de la première guerre mondiale qu'il avait vécu en tant que brancardier sur le front. Mais dans ses discours, comme pour le 50° anniversaire de la bataille de la Marne, il condamnait le commandement de l'armée française....

Son petit-fils le voyait peu souvent, car il était trop occupé par ses mandats électoraux et sa tâche de médecin, sauf le dimanche, pour le traditionnel repas de famille. Cet homme était atteint de la « Coussonnite* », c'est-à-dire attaché profondément à son « pays » et à ses habitants. Il ne pouvait quitter son fief qu'était la ville de Digne pour laquelle il a tant œuvré. Il est à l'origine de nombreuses réalisations, à vocation régionale, comme la création du stade Jean-Rolland, de la piscine municipale, du relais TV de retransmission, de l'hôpital psychiatrique, d'une Maison des Jeunes et de la Culture... Il a accueilli les républicains espagnols, réfugiés politiques de 1939, puis en 1962, les rapatriés et ouvriers des « Trente Glorieuses » qui travaillaient à l'usine Péchiney de Saint-Auban ou dans les entreprises du bâtiment de la région dignoise.

Toutes ces infrastructures bâties rendaient les Dignois fiers de leur cité, qui en faisait une « vraie » ville, une métropole pour les Alpes du Sud. Une autre chose qui a transparu dans plusieurs des interviews est le fait que suite aux choix judicieux et aux projets ambitieux pensés et réalisés par Julien Romieu et son équipe municipale, on regrettait un peu ce temps, marqué par l'essor de la ville de Digne. Malgré tout, cette ville porte encore l'empreinte qu'a laissé cet homme remarquable. On comprend qu'il n'ait jamais voulu la guitter.

En conclusion, ce fut un plaisir d'apprendre à connaître cet ancien maire de Digne à travers ces différentes interviews et les documents consultés. Le travail préparatoire sur les documents nous a grandement aidés dans cette enquête orale. Nous avons pu écouter et comparer différents points de vue, appris à interviewer des personnes. Nous devions les mettre en confiance, préparer les décors, préparer les questions à l'avance et les poser aux bons moments : ce fut un apprentissage complet.

Anna, Flore, Lilou, Ludivine et Sacha

st « Coussonnite » : néologisme tiré du nom de la montagne « sacrée » du pays dignois, le Cousson, et dont un

[«] gavot » ne peut s'éloigner de trop sans tomber dans une langueur douloureuse !

La formation et l'héritage républicain

La sélection des documents pour l'Archi'classe nous permet de comprendre comment un fils d'une famille bourgeoise, bien installée dans sa petite ville de montagne, va se retrouver en charge d'un héritage politique important, héritage qu'il va faire fructifier et enrichir de ses convictions personnelles. Ceci passe par sa formation et sa confrontation aux affres de la première guerre mondiale.

Acte de naissance, arbre généalogique, tableau des conseillers municipaux (présenté par nombre de suffrages obtenus et document affiché à la mairie) nous montrent bien l'attachement réciproque de la famille Romieu aux habitants et au pays dignois. On devine aussi que l'on se fréquentait dans les mêmes milieux sociaux et, qu'au XIX^e siècle, cela se traduisait par des alliances matrimoniales.

Julien Romieu voit conforter sa vocation médicale dans ce cadre familial. La photographie prise dans la clinique du docteur Damas, son beau-père, retient toute notre attention. Le docteur Charles Romieu est médecin généraliste mais du fait de sa capacité à hypnotiser, il permet au chirurgien, à une époque où l'anesthésie n'était pas encore très scientifique, de pratiquer dans de meilleures conditions. La présence des infirmières religieuses, avec leur tenue de « bonnes sœurs » n'est pas incongrue ; elle nous fait comprendre toute l'importance de la mission sociale du clergé catholique, indispensable encore dans cette première partie du XXe siècle pour assurer l'assistance sociale et hospitalière de tous, même après la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

La lettre du front de Julien Romieu à sa famille, datée du 23 décembre 1916, est de ces courriers des combattants qui, bien que vivant des moments tragiques, rassurent leurs proches, en particulier à la veille de Noël. Le livret militaire nous montre une partie de son engagement, en tant qu'infirmier-brancardier, car il n'avait pas achevé ses études de médecine. Ancien combattant, il est de ceux, nombreux, qui ont dit « plus jamais ça ». Il a toujours tenu à faire renouveler sa carte de combattant auprès des autorités, sans doute pour montrer sa solidarité avec ses compagnons de front. Lors d'une dispute avec son petit-fils Patrick, alors étudiant « gauchiste » à la faculté de lettres d'Aix en Provence, en colère Julien Romieu aurait crié « Petit con, qu'est ce que tu sais de la vie ? Est-ce que tu sais ce que c'est que d'entendre passer les obus au-dessus de ta tête ? ». C'est la seule fois où Julien Romieu a utilisé cet argument issue d'une tragique expérience, avec son petit-fils, argument « massue » s'il en est...

Cet engagement pour la paix des peuples, le refus de la guerre et du militarisme, il en manifestera publiquement la force lors de discours officiels : c'est pourquoi nous avons repris son discours prononcé pour le 50° anniversaire de la bataille de la Marne. Il y montre son attachement à ses camarades du front, à la bravoure et au patriotisme. Il y dénonce la faillite du haut commandement militaire français et évoque son souci constant de contribuer à la paix des peuples, retrouvant ainsi les engagements humanistes de l'entre-deux-guerres d'Aristide Briand, de Léon Bourgeois et de la Société des Nations, ou de Ferdinand Buisson, tous membres de sa famille politique, les radicaux...

		Maire: 0	No Sou		ous Alpes
		M. Colome			d Leopold.
	0				
nor Vordre	Noms et Prinoms.	Refession Dale Suff.	ages nomes et I	renoms _ Ordenie	Dale de la solfrage.
3	Colomb Antimeriore ace Mistre Donis Marcel Remusat Vincent Jean Book Charland Victor Marine - Soustre Songare Marines - Richard Leopold Chabol Jean Brayliste Colomb Leopold Joseph Ceston Jean Joseph Custer Jean Joseph	Mathed Hotel 984 1833 75 Mathed Hotel 984 1833 75 Mathed Hotel 984 1833 75 Mathed Hotel 984 1833 65 Manateur 1076 1837 65 Manateur 1076 1837 65 Manateur 178 84 1843 65 Manateur 178 84 1843 65 Manateur 178 84 1843 65 Manateur 178 84 1848 65 Manateur 178 84 1848 65 Manateur 1848 65 Manateur 1848 65 Manateur 1848 65	18 Gassend	Jean Michel Magon Jean Michel Magon Jean Michel Magon Jean Michel Magon Alexandra Memoria Louis Joseph Milleur de fu Louis Joseph Micocia Changon Letterlin Say Croprieta Chip (g) Cooph if	10 7 be 1848 603 10 7 be 1847 601 11 7 be 1847 601 12 ffmin 1831 586 14 mars 1831 586 14 mars 1839 718 10 avid 1843 718 10 avid 1843 718 10 avid 1848 59 18 flower 1848 59
41	Cuberl Gran Hienne	. 14 Limonades 30 8 1846 60		Digne le 15	mais 1888

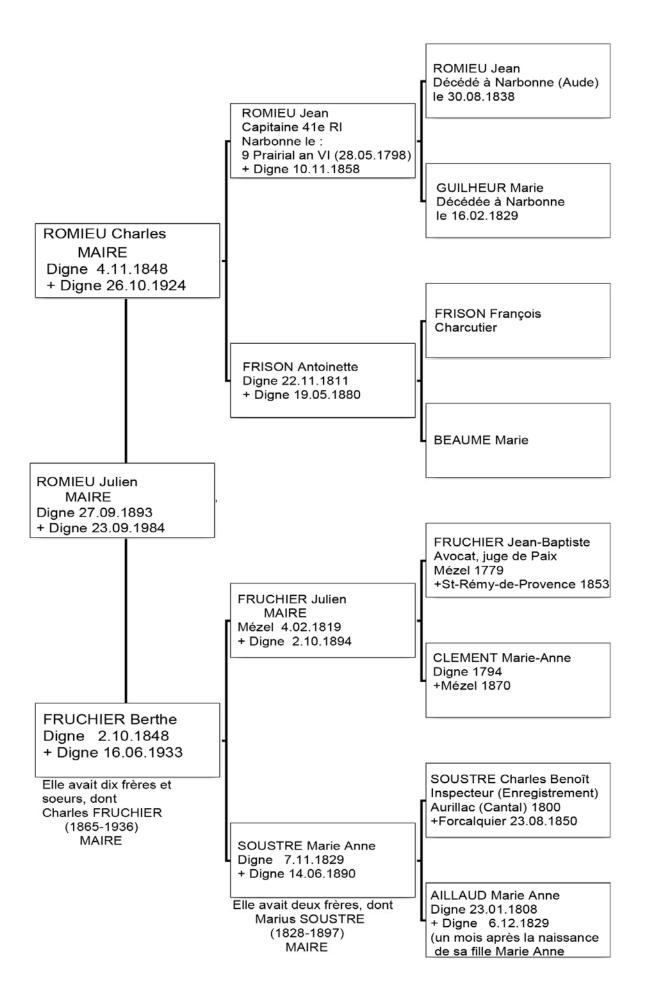
Collection privée, tableau des conseillers municipaux par ordre de suffrages, élections municipales 3 et 10 mai 1896.

Commune Departement Basses alpes TABLEAU des Conseillers Municipaux par ordre de sufrages Maire: M. Soustre Adjoints: MM Colomb Interne de Romieu Charles. Elections Municipales des 3 et 10 Mai 1896 Jones et Frenoms Profession Jones of Prenoms Colomb, antoine Previe Sijuntier Bjun 1826 Section des Leeges 749 Romeet François Charles Sieges François Josepho doctave 49 ho1848 674 negociona lenig/843 Soustre Yagore Marcis Senateur 18th 1828 661 Chauvin Celestin proprietar sariet 837 110 Lisan Marcio entrepring 309 301181 - Section de Saubert 6/0 Mistre Denis Marcel more Mite a 864 1833 Denoize Jeen Selix . proposita societ 84) 042 84 Renous Remis Louis Outre Jacques Cond'deod's 637 76 Colomb recopolo josepho Cour du Soulin negociant 2/jours 1848 611 Auctibert Hexander Jestinan ancen ingcom seavall 8/6 18 Remusal 19 Baptiste mas Hotel 611 649 1837 Silhand Joel Slierne Troquiste Richard Omer entrepressag 97 bet 841 608 1859 Rebort Mexandre Seruthing Doctor 18/9 601 20 Seriar Paul Gesar pharmone 1868 Caurio C Jean Balliste 21 Roche Louis Baplistic proprietais negociant 1860 Section de Eurries Nicolas Edouare bijoutie 18/8 Chabrer Joseph 23 Brunch Marens 1"170 Services proprietain 18 print 1848 1846 Martin Elisee Anatole Legne le 15 Mai 1896

Collection privée, tableau des conseillers municipaux par ordre de suffrages, élections municipales 3 et 10 mai 1896.

huit westernbe . I how hours so Capris mide , pardevant nows brokure Colomb, pramier affoint au Maire de Digne . 0, o academis delique aux prehonod officer de l'ord level de la as crigne, canton de drigne, departement des Berendles en compare dans la maison commune 6 seur Romies J. Charles, Dockur en Medecine, age de quarant quate ans Do nicette à Bigne, lequel rous a frecente un enfant du marculin qu'il nous a declare être ne à Digne egoure h à six heures du soit dans la moison Trucheer, cours du la i clarant il de Vruetner Marie Berthe Coralie, o properior, ages as quarante hero ans, domi alece à ruguel enfent il a de clare Donnet les prinones A rele . Ces principlion et declaration, nous go rante feutans el crosabas . vancos s age dequarante quale ans, domicilies à voigne, - 6 comparant et après techere faite 6 jore signe and nous & present ache.

AD AHP, 1Mi5/1505, acte de naissance de Julien Romieu, 28 septembre 1893



	C B So s an year Soffante 15	2 Region le 2/8/23	18
	Nom: Jomieu	Numéro matricule du recrutement : 1309	
	prénoms: Julien d'uile surnoms:	Classe de mobilisation : { 1907	
2	No le 2 f Septembre 193, à Lugne du dut , canton du des persons de la pression de	SIGNALEMENT. Cheveux nairs , Yeux nairs ,	
	ales Brandscalples profession de the many her mech cine	Fruit Accoupert, Nex fort Visage / Kest , Renseignements physionomiques complémentaires :	
	à signe, canton du dit, département des s. alpres	Taille: 1 mètre 66 centimètres. Taille rectifiée: 1 mètre centimètres. Marques particulières:	
	DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.	Degré d'instruction :	
	Classé dans la A partie de la liste en 1913 Mills achel 21 Al COLOR Jourge MOD > Noon Service comé.	CORPS D'AFFECTATION. NUMÉROS BU MATRICULE	
		Special Special 3887	
	DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.	So of Arreston an server disante 2666	
	Arrivé au corps le 3 asix 1914.	10. 10 wy d'upubuic 10.89	
	Soute as le XV Rigios pour prendre rang au 26 Jung 1918. Il est raffelle que les que en la fontient au 10 debai 1919. Il est raffelle que ligelles aux. on la fontion destate à la disposition du	H. Son Julio Muso By Son Julio Masselle Su Regt dy for Cm Marten 1986	1
(2	an injust palle an 200° Regiment & Separate le Sellai 1918	are no tel 100 pill	
	Driigi son la facelle de Marsalle le 8 farmier 1919 d'apris not du Eos R. I du 31 Man 1819) Passi à la 15 section d'infrimiens sont tains le 80 farmier 1919 y du Gireter du service de	a réserve.	19
	santi de la XV. Regno. Un eablicat de bonne conducte est accordi. Ulis en conge illimité de ciendules abique le taptantre (que par la la reprincipal (que cabulan nº 96) de reture que tapan-sur de la Rélecture.	Armée et sa	
1	36 omné au grade de Moldein aide Major de l'dosse de réserve- gar décret du 29 décembre 1922. 70. du so fampie 1923 affecté dans les gregnes en cas de mobilisation au 112 rég de Tirailleun/1112 Por J. T.		
The state of the s	Dinon du pirecteur du service de rante du 4 ° C b en date	Dates. Communes, Subdivisions de région 2 2 2.9.1938 Signe alles signe Q.	
	frigner for du friester du revive de rante Me du G. C.A.	FM & 26-3 & Law mingles on	
	Swans 1949, nand du & 9 décembre 1926 Journal officiel de 9 mars 1926, Jack du C. M. I - S. J. a Afrignon de St. U. 1925	la guere D'on S & Pais	
	Passe à la classe de Mobilisation = 1007 le 0 (28 April 1036 pere 0) se trois enfants vivants - faccompte une période d'Instruction de la	The distribution will be a series will	
	Jours avec "Solde à Compter du 16 Avait "1938 au Contre 19'eginal de Marseille Moldini le 2.9. 1939 à 1. H c. 2 Etablissement Theun af à Pigne Affeite à la 3/5° 4° rector de quet à Quillaumes Note du 5.5 le	Timerie et 11	
	20. 10.39. Resoint le 26 10.39. Remode ham ses John DM. 3441 0/mob/7 en date du 29. 11.39. Slegne progre au 21.12.39.	da — Inp	
	Rayi des cadres de la 3/15 le 22.12.34. Stappell à l'activité le &8.5-1940. Affecte comme médicin traitant à L'H.C.	august au	
	Rejoint son affeitation le k. 6. 1940. Demobilisé le k. J. 1940. Rayé des cadres par dévet du 11. 6. 1946. act 12 de la loi du 8. 1. 45 a/c du 13. 6. 1945. om 13976 du 3.7 1946.	la réserve l'armée la réserve La Linénarion de l'armée active ler ripriale de l'armée active ler ripriale de l'ar-	
	3. desarmees du 16.6. 40	mée territoriale. service militaire.	
	2 D Cu 25.6.40	Ne templir ce tableau que pour les hommes dont les services font Pobjet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, suis, etc.).	

777	OR	So-S an year Sofante 15	2 Region le 2/8/2	3 18
	Nom: VIOINI	CII	Numéro matricule du recrutement : 15	09
	No le 27 Septembre 189 au dut départe à seigne canton	du this basen neck eine	Classe de mobilisation : 490 7 SIGNALEMENT. Cheveux naird Yeux Front Accoupert, Nez A	nairs ost physionomiques
	a Sign , canton de a	dit department des p. difiles	Taille: 1 mètre 66 centimètr Taille rectifiée: 1 mètre Marques particulières:	es. centimètres.
	-	DE REVISION ET MOTIFS.	Degré d'instruction ;	
	Classé dans la partie de la liste e	canton de Aigne, and 21		NUMÉROS
	1 made x all har comments had been a		CORPS D'AFFECTATION.	au MATRICULE ou au special. répertoiré.
			The to do are of a	3887
			1 Son Manual Man	1988
			Marada 30 1 Regt of July C. M. Manteria 1999	
			el sa réserve.	14
		1913/1209	2- P.M. II 3	101. — 2016.
Co		17/1509	PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE LOGICILE OU DE DATE. Communes Subdivi	sions de région
1	ANTECEDENTS JUDICIAI	RES ET CONDAMNATIONS.	2.9.1938 Figue alles &	of a land
	V.		la gune son & S. Far	Ministry de Danie
	Jutérieuro du & font 1914 Jutérieuro du & Gront 1914 au ét Jerrieu 1918	BLESSURES, CITATIONS, DÉCONATIONS, ETC. Citation 1'0 de G 3 D 6 11 2203 de 18 de la BOSO of en els du 11 fullet 1916 pledein survivaire divoné	24-9	imprimerie et librairie militaires
	Tremeel du 21 Jevener 1919 au 8 janvier 1919 au 4 septembre 1919 allemagne 1939. 40. Jone des auries du 21. 9. 1939 co au 24. 11. 39 Fritzieur du 25. 11. 39 Co au 28. 12. 3-9 Inticieur du 28. 5. 40 CB au 15. 6. 40	Chose de Juerre (ahus et courageur Pen- dant les combabs de 29. 6 au 11. 4 1916 a gendi des houveandres mabyi des hombandements fais ant faire d'un donné front harfait Nommé Chenalier de le Legion d' Homeur () I de 11 dont 1938).	LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active, l'armée territoriale. l'armée active, l'erritoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du
	3. denamies du 16.6.40		Ne remplir ce tableau que pour les hommes Pobjet d'un décompte apricial (engagés, condamn	s dont les services fout es, ouis, etc.).

Le 23 Décembre 1916.

Chère maman, cher paga. Après une legère échaircie, hier agrès midi, nous voici à nouveau som la pluie et dans le vent. Il fait à peine jour dans les cagnes tellement le temps est convert et très probables ven les deux hernes de l'après saidi il fambin commences à allemes son larry. La crise de pétrole se som a heneurement par encore atteinte - A l'interieur le sucre et le jetole font ils toujour autant causer les gens ! be sont des choses dont on s'inquitajet peu far ici et les mésontents n'ant qu'à s'emoles pour ne manquer de rien.

Aveg nous les hier dans les jonnemente les posédictions de Mome de Chêbes pour 1917. Il parait que la guerre doit finis àlafin du printemps on au commencement de l'été. I y a malhemensement un si si le destin est sient par å changer. En somme elle ne se composent par beaucoup, Slastwai pre sæ n'a par l'air de marcher sun des souletter en bochie et malgré touter leur menaces et leurs insultes parce que nous re voulons pas encore faire la paise, on les attend de pied ferme. Sei vien de bien intéressant pour l'instant toujour quelques mannites par ci par là. Les hoches revolant probablement mons montre qu'ile sont tonjour devant nous. Els somt bientôt j'erfere avoir der fil år retorke ance les Presses qui paraiesent reordin se les mettre en monche en Romanie. Ses Romains sout maintenant fives, it faut qu'ils se reposent pour arriver à se reformer Bonnes caresser Juli)

RENOUVELLEMENT de la Carte du Combattant N° ARRI EBI 8 SEP. 1940 Julien Emile

					DIGI	
Date d	le naissance	27 Septembre	e 1893 lie	u de naissance	DIGN	
Départ	ement d'origin	e BASSES A	ALPES	Mode	acin T	doutement de Béger
Classe	de recrutemen		1913	Grade Mede	scan 1	ieutenant de Réser
Recrut	ement de		N mat	ricule au recruie	ment	
Affecta						ou service, compagnie,
	batteries ou	escadrons, avec d	dates correspondante	es :		
		Au front				
	7me Régiment	Compagnies	s, me Batteries ou	me Escadrons	du	2 AOUT 1914 28 JUILLET 1916
		ed.	. В ОО		au	28 JUILLET 1916
WI OIT	Lerie a Fi	A l'intérieur du _			au	26 SOTIMEST 1210
		Au front				
7	^{me} Régiment	me Compagnies	s, me Batteries ou			JUILLET 1916
rtille	rie de can	name			au I	AVRIL 1917
I OTITE	Tre de can	A l'intérieur du	The state of the s		au	
20	7 _{me} Régiment	me Compagnies	es,me Batteries ou	Escadrons	du I°	AVRIL 1917
'Artil	Régiment				au 3	MAI 1917
I SERVE STREET		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	3 Mai 1917 au	12 Janvier	a1919	
	iantemme la	mention front ou inta	Frieur, suivant le cas).			-W/1
Date d	'arrivée au fron	t de bataille	2 JUILLET 1918			12 2
		70 D A	ar Gabarou			1/2/2/10/2
A quel	régiment et uni	té 7º R.A.	- (+			
Dates	régiment et uni et lieux de bles	sures reçues	néant			
Dates A quel	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni	sures reçues té <u>néant</u>	néant	1.77	ri	
Dates A quel 'Dates	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva	sures reçues té néant cuations néan	néant nt	(PROFES	3	
Dates A quel 'Dates A quel	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva hôpital	sures reçues té néant cuations néan néant	néant at	(FREFE)	2	
Dates A quel 'Dates A quel	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva hôpital	sures reçues té néant cuations néan néant	néant at		2	
Dates A quel Dates A quel Date el Donnes	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva l hôpital t lieu de capture z, avec dates ex	sures reçues té néant cuations néan	néant nt ant	CONTRACTOR AFTER	ive	
Dates A quel Dates A quel Date et Donnez jou	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva hôpital t lieu de capture z, avec dates ex ers successifs sur	sures reçues té <u>néant</u> cuations <u>néan</u> néant néa actes, vos divers s le front en précisar eries, compagnies c	néant ant sé nt (%	Land AFIF	· · · · ·	
Dates A quel Dates A quel Date et Donnez jou	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva l hôpital t lieu de capture z, avec dates ex urs successifs sur régiments, batt mations, les sec	sures reçues té <u>néant</u> cuations <u>néan</u> néant néa actes, vos divers s le front en précisar eries, compagnies c	néant ant sé nt /* ou /	LAFIFE	: VE	
Dates A quel Dates A quel Date et Donnez jou	régiment et uni et lieux de bles régiment et uni et lieux des éva hôpital t lieu de capture z, avec dates ex urs successifs sur régiments, batt mations, les sec	sures reçues té <u>néant</u> cuations <u>néant</u> néant néa actes, vos divers s ele front en précisar eries, compagnies of teurs.	néant ant sé ant ou ite du	Land AFIF		

Indiquer très nettement le n° des Régiments, des Compagnies, des Batteries ou Escadrons,

DIGNE , le 3 SEPTEMBRE 1940

NE RIEN MENTIONNER AU VERSO.

ROMIEU

	1940
A Monsieur le Commandant du Deredeur	la Service de Santé de la XVI llegia
Bureau de recrutement de	fia
	Nº à Monseille
	'intéressé qui a fait l'objet du certificat provisoire
N° 2240 P.O en date du C	Decembre 1980
A Diexi	8 SEPT 1940 193
	Le Secrétaire Général de l'Office,
n: 2816-c	Has Value and the second of th
h: xo	The state of the s
and the second s	la (MM)
The state of the s	
DIRECTION du SEIFait renvoi au Comité du Comit	é (Préfecture des Basses-Alpes) à Diane
e SANTÉ de la XV* RÉGION	
a) M.	A DROIT à la Carte du Combattant
PERSONNEL OFFICIER RÉSERVE	de réserve ROMIEU Julien a acquis des
5539-4.0.R- droits à la carte du c	de réserve ROMIEU Julien a acquis des ombattant au titre du groupe de brancar-
diers de la 50° Divisi	on address in a constitution
I9I4 au 28 Juillet I9I	the second to th
Le Médeç	in Colonel ARENE Directeur P.I.du Service Sante de la 15°Division militaire
MOTIF (c.	Sante de 12.115 DIVISION MITI GUITO
Sign and the state of the state	
- (************************************	
The Manufacture of the Control of th	
	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
	No. 4.9 1. 2.11.4. 25
o) M.	N'A PAS DROIT à la Carte du Combattant
	271091
	State of the second sec
	to its the second of the secon
	- Jinsen
MOTIF	
MOTIF	A CENTER OF THE PARTY OF THE PA
	and a distance of the second second
	The state of the s
	Assessment of the state of the
(C-2k-4)	
(Cachet)	
30000	to the transfer of the control of th
Sisteron - Imp. Lieutier	

Pour avoir frappé un journaliste, le maire de Digne est condamné par le Tribunal de sa ville

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Digne, 24 mars.

Le maire de Digne, M. Julien Romieu, serait-il pareil à cet homme-orchestre que l'on rencontrait jadis dans les foires et qui jouait à la fois de l'accordéon, de la grosse caisse et des cymbales? On pourrait le craindre. Premier magistrat de la cité, médecin des électeurs, conseiller général, il se charge également de rosser ses administrés à la façon d'un policier spécialisé dans le passage à tabac. Il convient lisé dans le passage à tabac. Il convient, toutefois, de préciser qu'il s'agit, en l'occurrence, des administrés qui ne sont pas orthodoxes, c'est-à-dire qui ne font pas la politique de Monsieur le maire.

Ce penchant assez inattendu — mais il ne faut tout de même pas que ça empêche le charcutier du boulevard Gassendi de fabriquer ses pâtés à la gelée — a conduit, hier matin, Mon-sieur le maire sur le banc de la correctionnelle, on verra plus loin qu'il était rempaillé, là où s'assoient le braconnier

et le vagabond philosophe.

En octobre dernier, lors des élections cantonales auxquelles M. Romieu était candidat, L'Eclaireur de Nice et du Sud-Est, sous la signature de son correspondant à Digne, M. Bufferne avait publié un article de polémique électorale où était rappelée une boutade attribuée, à tort ou à raison, au père de M. Romieu qui fut vingt-cinq ans maire de Digne et a donné son nom à une rue — plus heureux en cela, que Beau-de-Rochas, inventeur du moteur à explosion et Dignois par surcroît.

Le maire prit mal la chose. C'etait un peu un crime de lèse-majesté. Il y eut un conseil de famille (depuis Etienne, la charmante comédie de Deval, on n'a guère eu le temps de parler des conseils de famille) et une expédition punitive fut décidée.

Le soir même, M. Bufferne buvait tranquillement un bock au Grand Café lorsque M. Julien Romieu et son Dère M. Jean Romieu entrèrent en coup de vent dans l'établissement.

— Voilà le voyou, s'écria le maire, en désignant le journaliste.

M. Jean Romieu saisit M. Bufferne au collet et le frappa. Le maire encouragé en fit autant. Il y eut une bousculade. Et M. Bufferne projeté à terre entraîna une table de marbre qui se

Ça manquait tout de même de dou-ceur! Le pauvre M. Bufferne, en effet, est un homme paisible qui termine à Digne une carrière journalistique hon-nêtement remplie. Il écrit de tendres poèmes, s'inquiète de la carrière de ses fils qui pilotes d'aviation reconstitue. fils qui, pilotes d'aviation, risquent leur peau tous les jours et fait sans tapage sa tâche quotidienne.

AVEC LE SOURIRE !

Cette histoire qui avait fait tout le tour de Digne, M. Bufferne ayant porté plainte, avait rempli la petite salle du Tribunal correctionnel peinte en bleu d'eau et où les élèves du collège de jeunes filles seraient à l'aise pour jouer des proverbes.

On ne peut pas dire que M. Romieu ait l'air d'un ogre. Il est petit de taille, a les cheveux rejetés en arrière comme un artiste peintre du temps de Murger et une drôle de petite moustache noire que l'on croirait postiche, comme celle de Charlot A certains moments on craint même qu'elle se détache et l'on en est très embêté pour le rôle que joue Monsieur le maire.

Le president Prigent, qui ressemble à Max Maurey et a même son accent de parisien spirituel, avait décidé de pren-dre l'affaire avec le sourire. La justice porte fleur quand il lui plait à la boutonnière!

On entendit cinq témoins.

Les deux premiers étaient des dentistes. On eut crut que c'était une mani-festation publicitaire pour l'extraction sans douleur des molaires de sagesse. Ces dentistes avaient, en effet, une bonne tête Ils avaient assisté tous les deux à la scène et auraient donné cher pour être ailleurs.

La femme de l'un d'eux fut très affir-

mative.

Le témoin. — Ca s'est passé, Monsieur le Président, comme mon mari vous l'a écrit.

Le président. - Le malheur c'est qu'on n'a pas reçu la lettre.

Le témoin. — M. Romieu est entré avec son frère et pan! pan!

C'est ce qu'a vu le docteur Gassend, beau-lère du maire, resté prudemment près de la porte.

Le patron du café, M. Pollroux, qui trahit son nom avec des cheveux bruns, a séparé les adversaires. Quant au gar-çon de café, il n'a rien remarqué d'anormal.

J'EN SUIS TRÈS FIER

On avait offert à M. Romieu une belle chaise aux côtés de son avocat.

Son frère étant retenu à Paris, il vint seul à la barre, alors qu'un bouvreuil sifflait dans un jardin voisin.

- C'est exact, Monsieur le Président. Nous avons frappé mon frère Jean et moi, et j'en suis très fier !

Il en profita pour tourner un petit couplet pas très original il est vrai, sur l'honneur de la famille affirmant qu'il n'était pas « un âne rouge, mais un mulet ». Impression purement person-nelle dont nous sommes obligés de lui laisser la responsabilité.

inspiration, il Empæté par son

nie mad me Abner dince Feotrali

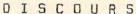
ajouta:

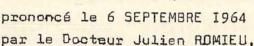
- La moralité et la légalité ne vont pas ensemble!



AC Digne-les-Bains, 3 Fi 278, photographie de la salle d'opération des docteurs Damas et Gassend 2 rue des Bains à Digne, l'actuel Sacré-Cœur. Sont présents de gauche à droite, Pierre et Eugène Damas, Charles Romieu, Auguste Gassend, Julien Romieu et des religieuses de l'ordre de Sainte-Marthe de Périgueux, 1929

75		NI		.			1					1
DÉSIGNAT	ION	PAR QUAL		VILLAGE,	NOMS	i i	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION		Pour le l'entrepi domicile tron.
	a rnes		eau ou	-	DE FAMILLE.	PRÉNOMS	de	de	LITÉ	PAR RAPPORT	PROFESSION.	Popr I
villages	dans les illes.	maisons t	des nenages.	des individu-			NAISSANCE	NAISSANCE		chef de menage.		ouvners du patre prise qu
1	2	3		- 5	6	7	8	8	10	11	13	
			00	MO	Gunz	Erwest	1901	Dique	fe	chef	Meniesies	
			36	111	Guns.	Waie Sutomate	1908	Santiago de	-fe	epouse	went	
				119	Along	L	1809	0+1	1	ela l	3	
				119	De la	20		Entrevenus	- ge	oney on	neau	
				113	Blave	Jean		Dique	The	fils	Employe' de)	Bau
			27	114	Blanc	manelle	1904	L'Seriez	fe	Belle fille	Course In	Eres
		374	7)	111	Blaux	Marqueite	1907	Dique	fe	felle	agent le Bu	dea
				116	Sauve	Mělanie		Entrevenue	L	Faute	weant	
				117	legionin		,	La mure	1	Louisia	244-0110	
				110	9000000	11 +	1			11	1 .	
				118	queu	albert	Na lite	Champte	0	chef	Ferrunes	
			38	119	Guien	Jeanne	1894	Dique	fe.	epouse	neaul	
				120	Guien	Devise	1913	Dique	-fe	-fille	rieant	
				(121	Guns.	Heuri	1870	Sigue	fe	chef	Ledustrial	1
3		37 50	39.	199	Luna.	mairellose	1878	Les mées	Le	épouse	vieant	
				192	Jones J.	0 - 1			1	100	1130 +	
2.				Cay	gunz	Meane		Dique	- Ja	gitte	neaux	
77			40	124	Dayeux	Celestin	/	Revest or	fe	chef	Chauffeur	
40			0.0	12/	Bayeny	adrieum	1902	Telonnet	fe	Ejouse	neant	
				126	ambroggi	Autoine	1893	Reelleine	fe	chef -	Représentai	t
des		1	Al	127	ambroggi	& gries	1901	Coloque	Allecand	épouse	neant	
					///	// 4					40	100
Rue					Marking	V	Page 197	The last of the la	/			1000
X					Marking							
		* 1		130	Marking	marie	18/2	Tio teron	fe	mère	retraite	-
			13	5131	MOUN	mareleine	1900	Sique	-le	chel	nionut	
4				432	Coute	Louis	1899	Dique	fe	chef	chauffen	
			44	122	Coute	Otriolia	1000	for your	1	Lynna	in out	
						The second secon	The second second		1 100	Control of the Contro	1000	
	V				Monien	10	640 D P S	Miles and the second	1	See Section 197	The state of the s	
		1		135	Romien		THE RESERVE	10	10	Grouse	the state of the s	
	1		45	136	Romien	Charles	1926	Signe	h	fils	néaut	
7	A			137	Romien						A CONTRACTOR	
				10000	Rowf			0	10	Donnes		X
	11/1			100	Cowy			ac not some	1		1-6	







MAIRE DE DIGNE, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES BASSES-ALPES, ANCIEN COMBATTANT 1914-1918,

à l'occasion de la Journée commémorative du CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE.

Nous commémorons aujourd'hui 6 SEPTEMBRE le CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE - Jour où nous recevions avec tous nos camarades l'ordre du jour fameux :

"Au moment où s'engage une bataille d'où dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Tous les efforts doivent être employés à repousser l'ennemi. Une troupe qui ne pourra plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer".

Avons nous tous médit pendant cette retraite, l'avons nous entendu cette phrase : "Ça recommence comme en 70 ! "

Si nos camarades n'avaient peut-être plus le même enthousiasme délirant que lors des premiers assauts, ils n'étaient pas abattus. Ils avaient l'impression très nette, dès les premières rencontres, qu'ils étaient battus par des troupes non supérieures en ardeur combattive, mais plus rationnellement préparées qu'eux au combat moderne et ils s'étaient sentis écrasés par les effets d'un matériel d'une puissance insoupçonnée.

S'ils faisaient grief assez amèrement aux grands chefs, aux organisateurs de la bataille, d'avoir été inférieurs à leur tâche puisque leur méthode se révélait inférieure à la méthode ennemie, les troupiers français avaient conservé une confiance entière dans les cadres subalternes qu'ils avaient vus à l'oeuvre avec eux et la confiance en eux-mêmes. Ils étaient tous persuadés que le jour où le commandement saurait les diriger convenablement, ils vaincraient.

C'est cet orgueil du soldat français, stupéfait des premières défaites et refusant de les expliquer autrement que par la carence du commandement qui a permis le redressement de la MARNE.

AC Digne-les-Bains, 17 W 1bis, discours du maire Julien Romieu prononcé le 6 septembre 1964.

Qu'ils étaient beaux ! Qu'ils étaient grands ! Quelle conscience ! Quelle probité ! Quelle valeur morale ! chez ces soldats.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes leurs vertus, mais surtout à leur idéal.

Ce ne sont pas des remerciements que je leur offre en cette heure; ils n'en auraient point voulu car aucun remerciement ne peut suffire, mais je leur apporte le témoignage de reconnaissance de toute une population.

Ils auraient voulu être compris, ils ne l'ont pas été.
Leur idéal n'était cependant pas une utopie, ils ne demandaient
que la justice et la fraternité la plus complète parmi les hommes.
Pour cela, ils avaient marché sous le soleil féroce, par la pluie
et le vent, dans la boue des chemins, sur la glace et dans la
neige, à travers des campagnes fleuries, à travers des contrées
mortes et désertes. Ils avaient marché pendant des jours, pendant
des nuits, aux heures parfois éclatantes des succès mais beaucoup
plus souvent aux heures infernales des boucheries. Ils ont lutté,
ils ont souffert, et ils ne savaient plus pourquoi.

Ils sont morts sans espoir, sans consolation, s'abandonnant résignés à leur sort.

Ils ont leur monument. Oh vanité des survivants ! Cela peut-il rappeler leurs souffrances !

Et toutes les paroles s'envolent comme des feuilles au vent.

Par dessus dix millions de morts, la vie a repris son cours ordinaire.

Une chose nous reste, à nous leurs camarades : le souvenir vénérable que nous gardons d'eux, de la plus belle année qui ait jamais porté les armes et du plus formidable combat qui ait jamais été livré.

Conservons très haut ce souvenir dans ce temps de déchéance morale et de molles lamentations. Il est le plus fier devoir de tous ceux qui ont combattu non seulement avec leurs fusils et leurs grenades mais aussi d'un coeur vibrant pour la liberté humaine et pour que cet enfer d'horreur et cette folie rouge ne recommencent pas.

Que le globe terrestre ne soit plus le cabanon de l'univers ! Que le monde cesse d'être une vaste maison d'aliénés !

Il y a encore trop du pithécanthrope dans la boîte crânienne de l'homme. Essayons d'extirper peu à peu ces idées héréditaires!

Mais, patience, la Terre elle-même a peut-être son idée là dessus. Elle doit se dire parfois : "Je me suis bien débarrassée des sauriens préhistoriques; pourquoi ne vomirais-je pas, un jour, toute cette pouillerie humaine ? Les sauriens de cette époque, peuple bouffi d'orgueil, prévoyaient-ils qu'un jour, eux, les maîtres du monde, les plus forts, devraient abdiquer ? "

Je livre cette question à vos méditations.

Mais, avant ce pas de géant de l'évolution, avant l'arrivée de ce surhomme, souhaitons de tout coeur et n'ayons qu'un seul but : Que les hommes parviennent enfin à mettre en pratique le grand précepte : "Aimez-vous les uns, les autres".

Alors, les jeunes générations verront se réaliser, selon la pensée thailardienne, un nouveau stade d'évolution de l'humanité et un nouvel essor de celle-ci. Car depuis l'avènement de la conscience humaine, l'évolution est entrée dans une phase où l'homme est devenu un collaborateur. L'homme ne peut, certes, être le maître de l'évolution mais il peut en freiner ou en accélérer le cours; il peut aussi en corriger la pente.

La vie reprend sa course pour une nouvelle aventure à partir de la plateforme qu'elle s'est établie en construisant l'Humanité.

L'homme est ainsi parvenu à une plaque tournante, à une croisée des chemins.

Et c'est à vous, jeunes générations, que se pose aujourd'hui la question de savoir si l'humanité doit se désintéresser de la marche du monde ou au contraire suivre de près le développement de l'Evolution et chercher à en activer le cours.

Sachez, jeunes amis, que seule cette dernière attitude est nécessaire : l'évasion, fuite égoïste, devant l'effort commun à poursuivre, est une erreur fondamentale. Chaque individu doit travailler à faire tomber les barrières de toutes sortes qui empêchent les êtres de se réunir.

Nous sommes toujours en route et pour progresser il faut s'unir. La bonne direction à prendre est celle de l'unification dans l'amour des autres, dans l'association et le don à la collectivité. Cette union ne peut être assurée par une coercition externe exercée par un groupe humain sur d'autres groupes auxquels toute possibilité d'expression est refusée; mais par la coercition interne, la force des sympathies réciproques, l'attraction mutuelle profonde, l'amour.

Là sont les véritables forces créatrices : les atomes ont été poussés l'un vers l'autre par une affinité interne; et c'est ainsi que se forment les molécules.

- 4 -

A vous donc, jeunes générations, de prendre la bonne direction et de créer dans le sein d'une collectivité humaine unanimisée par la sympathie mutuelle approfondie et intériorisée par l'effort commun l'homme nouveau des jours à venir qui fera disparaître définitivement ce fléau horrible que nous avons tous connu : LA GUERRE.



AC Digne-les-Bains, 17 W 1bis, discours du maire Julien Romieu prononcé le 6 septembre 1964.

Un engagement civique permanent et localisé, mais dans un cadre national

Entre 1851 et 1968, Digne est passé de 4 781 habitants à 15 778. En 2015, l'INSEE indique un chiffre de 16 246 habitants pour Digne devenu « les Bains » en 1988. De 1849, avec la désignation du docteur Julien Alexandre Fruchier, à mars 1971 avec Julien Romieu, (sauf quelques mois au retour des deux conflits mondiaux et lors de la municipalité Bouquier de 1929 à 1935), ce sont les membres d'une même famille qui exercent la charge de premier magistrat de la cité préfectorale. Julien Romieu est l'héritier de quatre maires ! C'est donc une dynastie qui a dirigé la cité lors de sa croissance démographique, car depuis la fin du XX° siècle il y a stagnation démographique de la ville préfectorale du fait d'une périurbanisation active.

C'est à la demande de son oncle Charles Fruchier que Julien Romieu se lance dans la politique active. « Les Dignois te réclament » lui aurait-il signifié et c'est la raison pour laquelle il accepte de participer aux élections locales mais en se marquant plus à gauche que ses prédécesseurs familiaux, se réclamant même du Front Populaire dès les élections cantonales partielles de 1937. Si les étiquettes politiques n'étaient pas très présentes auparavant, désormais avec Julien Romieu, les radicaux-socialistes ont un chef affirmé dans le pays dignois. Mais la photographie d'une cérémonie officielle, au bas du Boulevard Gassendi, nous montre un Julien Romieu œcuménique, posant auprès de l'évêque et des autres autorités constituées.

Outre la reproduction d'affiches de propagande électorale montrant la fermeté et la clarté de l'engagement politique de Julien Romieu durant toute sa carrière d'élu, nous reproduisons aussi une « mise au point du Docteur Romieu au Comité de Libération ». Il convient ici de relater quelques événements de cette guerre au niveau local. Avant d'être révoqué de son rôle de premier magistrat par le régime de Pétain, Guy Reymond, ancien archiviste municipal, nous a expliqué que Julien Romieu a refusé de débaptiser au profit du nom du chef de l'État, le Maréchal Pétain, l'avenue Joseph Reinach, dreyfusard notoire, juif mais adversaire des Fruchier/Romieu durant la deuxième partie de sa vie politique bas-alpine, et de même pour le boulevard Gambetta, homme d'état qui avait fait connaître Joseph Reinach à Marius Soustre. Julien Romieu a proposé de donner le nom du « vainqueur de Verdun » à la place du Pré de Foire, place qu'il a rebaptisée par la suite « place de la Libération » puis, place du Général-de-Gaulle »... Une action de résistance toute politique mais significative.

À la Libération, des membres du Parti communiste Français participant au Comité départemental de Libération ont voulu aussi faire passer le docteur Romieu pour un collaborateur, sous le prétexte d'avoir soigné des militaires allemands après une opération de la Résistance. C'était oublier qu'à ce moment-là le docteur Romieu était très surveillé et même emprisonné et que c'est un chirurgien, le docteur Jouve, résistant et membre de la SFIO* qui avait réclamé sa présence en salle d'opération « pour faire marcher la radio » et surtout le sortir de « tôle »... Les Dignois, une fois la calomnie dévoilée, ont renouvelé leur confiance dès 1946 aux équipes du docteur Romieu.

Un autre document nous montre sa volonté de sensibiliser les jeunes à remplir leur devoir électoral en 1953.

Julien Romieu n'a jamais voulu accepter d'être candidat à la députation. Il ne voulait pas quitter sa ville, ses amis, ses malades, ses montagnes. Il ne serait parti que quinze jours en congés et l'aurait fait regretter ensuite parce qu'un de ses patients était mort durant ce laps de temps!

Il a toujours soutenu ses amis radicaux lors des échéances électorales, acceptant même d'être le suppléant en 1962 de son ami Marcel Massot, lorsque ce dernier devait faire face aux « vagues gaullistes » et partait à la reconquête de son siège de député. Cet engagement était nécessaire, car Marcel Massot, élu tout comme lui depuis 1936 et le Front Populaire, n'a gagné certaines législatives que de quelques dizaines de suffrages.

Il a été aussi le président inamovible de l'union des maires de son département sans pour autant convoiter la présidence du Conseil général : le cumul des mandats n'était pas son genre...

Anna, Flore, Lilou, Ludivine, Sacha et Daniel Séjourné

^{*} Section Française de l'Internationale Ouvrière

ommune de Ell République Française DÉPARTEMENT des Basses - Alpes ARRONDISSEMENT TABLEAU 2 mane · des Conseillers municipaux inscrits dans l'ordre (1) indiqué par l'article 49 de la loi du 5 avril 1884 10 aigne NOMBRE NOMBRE de suffrage obtenus de suffrag obtenus NOMS ET PRÉNOMS NOMS ET PRÉNOMS (1) Classer les Conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau. Cet ordre est déterminé de la manière suivante: 1º Si lous les Conseillers élus au scrafin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre de suffrages qu'ils ont obleuns; 2º si un sécond tour de scratin a été nécessaire, les Conseillers élus au premier tour sont inscrits d'abord, ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les Conseillers élus au premier tour; 3º si la commune est sectionnée, le nombre de suffrages obtenus et l'ordre du scratin déterminent le rang, sans tenir comple du nombre des électeurs inserits ou votants dans chaque serutin. . 1er PROFESSION ET AGE PROFESSION ET AGE TOUR TOUR TOUR TOUR 67 Namb Antoine Tiene Jacques Marbier Joseph, proprietaire 749 Maxim Elise Anatole proprietaine 6 H bijouhier graveur. To and M. _ Section des Sieijes_ Womien Francois charles, doctor 674 en Mederine; Hoand. Sieyes François Joseph, negociano M. Charivin Celestine proprietaire 5gans 110 Section de Gauberto. 8 W M. Donoise Jean Velit proprietaire Stans J. War. Marins, entrepreneur de 650 Karawa publics, 30 and, Kutric Jacques, proprietaire. 68 ans 2 me lour de scruten. Mistil Denis Marcel, Mattre 642 Kemusat Jean Baptiste Vincent d'hosel; 62 ans. 649 M. Renoux Lenny Louis, Conducteur M. Maike a'hosel Ailhand Hoël Chenne 637 Dans de drame du loctore des Conts et chanssees, 35 ans. 608 M. droguiste, grand M. Colomb Signold Joseph, 897, le bouseil Municipal a Cirtaria Soul Cesar Negocians : H8 and. 615 u maire 16. l. docteur Andibert Alexandre Ferdinand 588 M. Johannacien . 28 and Romieu et A. Colomb Leap. Rochie Sonis Baptistin Jean ancien negociant; HO and. 611 "aujourt. M. Inoprietaire cultivaleur , 36 and 575 Richard Omer, entremeneur Eurils Micolas Edonard getiavaux publics; 5 4 aus_ 608

Dressé et certifié exact par nous Maire de la commune de Dignie

A Digne, le 30 lightembre 1896.

Le Maire,

Midouthe

M. Lyoutier , 38 ans

Sections complementaires

SAla Saul, onpier lyoune 568

tablet Jean Streme, anue dimonadie

Elections complementaires 9Mai 1897

M. du 13 Septembre 1896.

Nora. — Le présent tableau doit être dressé en triple expédition. Contrar se expéditions est conservée à Mairie et les deux autres sont transmises, la première à la Sous-Préfecture et la seconde à la Préfecture. Contrar peut en prendre communication ou copie.

605

593

Rebory olizandre Sécaphin Hemi

Section de Courbons

do deta en Medeine: 37 ams.

M. Commar Jean Boyliste Jules.

Marchand de ler; 42 ans.

570



LE Ier Août 1936

Le Maire de la Ville de Digne

à M onsieur le Préfet des Basses Alpes

Décès de M.FRUCHIER
Maire de Digne.



J'ai l'honneur de vous faire connaître que M.Charles FRUCHIER, Maire de la Ville de Digne, élu aux élections Municipales du 5 Mai 1935 est décèdé le 28 Juillet 1936.

C'est , parmi les Vingt trois Conseillers
Municipaux élus à la date sus indiquée, le seul
Membre manquant à cette heure.

Veuillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Pour le Maire empêrbé; L'adjoint délante.

AD AHP, 3 M 87, lettre du maire de Digne au préfet des Basses-Alpes, 1er août 1936

MODÈLE Nº 3

Nombre de membres dont le Conseil mu-nicipal doit être composé

Nombre de conseillers en exercice.....

Nombre de conseillers qui assistent à la séance.....

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et d' lu Adjoint

(i) Classer les conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau.

Cet ordre est déterminé de la manière suivante: 1º Si tous les conseillers élus au serutin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus; 2º Si un second tour de scrutin a été nécessaire, les conseillers élus au premier tour, sont inscrits d'abord, ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour, viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réunir plus de voix que les conseillers élus au premier tour; 3º Si la commune est sectionnée, le nombre des suffrages obtenus et l'ordre du serutin déterminent le rang, sans tenir compte du nombre des électeurs inscrits ou votants dans chaque scrutin. Cet ordre est déterminé de la

(2) Indiquer si les conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

(3) Ou adjoint, ou conseiller mu-nicipal faisant fonction de Maire

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire, dont l'un est immédiatement transmis au sous-préfet, et l'autre reste déposé au secrétariat de la Mairie.

L'an mil neuf cent treute dix, le 22 du mois d'août les membres du Conseil municipal de la commune d. L'an et le bureau électoral à la suite des opérations du 16 aoûît 1936 de la loairie . sur la convocation qui leur a été a , à 17 heure s du , proclamés par le , se sont réunis dans la salle , se sont réunis dans la salle aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1881.

Etaient présente MM les Conseillers municipany (1)

Estatent presents Mar. les consente	ors municipada (1, -	
Romilu Julier	Boyer augusting	17.
Yourt Louis	10. Megy 8aul	18.
Manent Sictor	11 Mariand Proster	19.
Gille Clerusus	12. nury Veru aus	20.
Blong Sie Blong Frater,	13. Bonnet Clovis	21.
salvagy gratien	1. Guibert Joseph	22.
Blane Ceon	15. Guibert Joseph 15. Rinaldi charles	23.
Bartheleine maximin	10.	

Absents, MM. (2) Bouquia Charles_ Chaix Couis_Baron Ceon_Ray Land Lines_ Scal Eugene - Coullet Frideric . Aymes grotage Rolland An Die_

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jourset Louis, Joyeu d'age el Associat au Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Molacles Rinaldi.

s leurs fonctions de conseillers, municipale.

M. Louis Jouret , le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Megy Paul.

Election du Maire

Premier tour de Scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.... A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....

(4) Lorsque le nombre des suffra- ges exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement inférieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la	A déduire : Bulletins blancs on ne contenant pas une designation suffisante ou dans resqueis votants se sont fait connaître	149
majorité absolue est 6.	Majorité absolue (4).	
(5) Mettre le nombre de voix en toutes lettres.	M. Le Docteur Julier, Tomieu Quatorge voix	. ((6)
(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.	Ont obtenu M. Woix voix	
(7) Les lignes qui suivent doi- vent être biffées si aucun des	In clow Julier Romieu grant obten la major	

proclamé maire.

(7) Les lignes qui suivent doi-vent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. - Liberté, Egalité, Fraternité

CANTON DE DIGNE

Election au Conseil Général du 10 Octobre 1937

Julien ROMIEU

Docteur en Médecine,
Maire de Digne,
Conseiller Général Sortant,
CANDIDAT DU FRONT POPULAIRE

AD AHP, 1 M 203, bulletin de vote aux élections cantonales du 10 octobre 1937

Canton de Digne ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 OCTOBRE 1937

Mes Chers Concitoyens,

Il y a un an, votre confiance m'a envoyé siéger dans notre Assemblée Départementale, où durant trente-huit années consécutives, deux des miens, donnèrent à l'administration de notre beau pays, le meilleur de leur intelligence et de leur cœur.

Désigné à nouveau comme candidat unique du Rassemblement Populaire aux élections cantonales, j'en suis fier et pose ma candidature.

Républicain sincère, Membre du Parti Radical-Socialiste, profondément attaché aux institutions démocratiques, je suis avant tout persuadé que nous devons tous unir nos énergies et nos volontés pour ne pas renoncer à nos libertés.

La confiance que vous m'avez témoignée m'a montré que je devais à mon tour servir mon pays avec passion.

Je m'y suis déjà employé de mon mieux.

Venir en aide aux Communes pauvres, essayer de diminuer leurs charges écrasantes d'assistance, tel a été mon souci constant.

L'Assemblée Départementale doit maintenant voter une nouvelle répartition des charges d'assistance entre les Communes ; travail délicat et ardu où je m'efforcerai, dans un esprit d'équité et de solidarité, de stabiliser leurs charges et de leur éviter ainsi la cascade désastreuse des centimes additionnels.

Nos Communes pauvres pourront ainsi réaliser plus aisément leurs projets d'urbanisme : adduction d'eau, électrification, meilleur entretien de leur réseau routier.

Tous mes efforts tendront encore ici à faire obtenir à chacune de nos Communes les ressources nécessaires indispensables à la réalisation de leurs projets.

Sur le plan des améliorations sociales un vaste effort reste encore à faire. Dès sa prochaine session, je pourrai soumettre à l'Assemblée Départementale la création et l'aménagement modernes d'un nouveau service pour tuberculeux, adjoint à l'hôpital de Digne et dirigé par le Médecin-Chef des Dispensaires du Département.

Vous m'avez fait confiance. A vous de dire si je puis encore être votre représentant.

Vive le Canton de Digne !

Vive le Front Populaire Bas-Alpin!

Vive la République!

DOCTEUR JULIEN ROMIEU,

Maire de Digne, Conseiller Général sortant.

Vu le Candidat.



AC Digne-les-Bains, 46 Fi 1266, cérémonie au monument aux Morts avec, de gauche à droite, le maire Julien Romieu (3°), le préfet et l'évêque, 1938

Bas-Alpin, 188 III commerçant, M fonctionnaire de chez ouvrier, 128 III paysan, ne peut voter le 17 Juin, pour un parti soutenant la continuation de politique de DIRIGISME dont notre pays ne se remet que difficilement, dont chaque citoyen a souffert cruellement depuis plus de 10 ans, dans sa personne et ses intérêts.

Il faut NETTOYER L'ETAT de ses monstrueuses excroissances, de ses végétations parasitaires, le ramener a des proportions normales, rogner ses attributions, lui enlever les multiples fonctions qui ne lui incombent pas, mais qu'il prétend assumer, sans être en mesure de les remplir.

Le Pléthore bureaucratique et le GASPILLAGE subsisteront aussi longtemps que se maintiendra le DIRIGISME dont ils sont la conséquence.

Debout, LIBERAUX.

Reprenez votre croisade, mais de grâce, n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Vivent les Basses-Alpes! Vive la République!

Vive la France.

Avocat à la Cour d'Appel de Paris Conseiller Général des Basses-Alpes Ancien Député Cheyalier de la Légion d'Honneur Croix de Guerre 39-40

Maire de Digne Conseiller Général des Basses-Alpes Président de l'Amicale des Maires Officier de la Légion d'Honneur Croix de Guerre 14-18

IMPRIMERIE BAS-ALPINE - DIGNE

Elections Municipales du 26 Avril 1953

COMMUNE DE DICNE

JEUNES.

ne vous désintéressez pas des élections

PREPAREZ VOUS-MÊME VOTRE AVENIR

EN VOTANT TOUS POUR LA LISTE DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE ET DE PROGRES COMMUNAL

Pour l'essor Commercial, Touristique, Climatique et Sportif de votre Ville

Imprimoris Roger VIAL - DIGN'S

VU, LES CANDIDATS.

Elections Législatives du 25 Novembre 1962

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN et DEMOCRATIQUE

Electrices, Electeurs,

Merci de tout cœur aux électrices et électeurs bas-alpins dont la confiance nous a placés dimanche nettement en tête du scrutin dans les deux circonscriptions.

Ainsi désignés par le suffrage populaire, nous serons au deuxième tour du 25 Novembre les candidats de tous les Républicains.

Nous nous engageons auprès de vous sans aucune réserve, sur les points suivants :

INSTITUTIONS

Nous voulons:

- une véritable stabilité ministérielle par la dissolution automatique de l'Assemblée Nationale, chaque fois que le Gouvernement sera renversé.
- un Parlement qui légifère, un Gouvernement qui gouverne, un Chef de l'Etat qui, respectant la Constitution, soit un ARBITRE et non un Chef aux pouvoirs démesurés.
- une justice véritablement indépendante, un CONSEIL CONSTITUTIONNEL chargé de régler les conflits pouvant intervenir entre le législatif et le Président de la République et dont les DÉCISIONS soient SOUVERAINES et S'IMPOSENT A TOUS.

POLITIQUE ETRANGERE

- conserver nos alliances, les élargir encore pour assurer la paix du monde.
- participer et contribuer à la formation d'une Communauté Européenne Pacifique, servant de trait-d'union entre l'Est et l'Ouest.

POUR REALISER CE PROGRAMME

C'est une équipe solide, efficace, cohérente, fermement et définitivement unie pour la Paix, la Justice Sociale et la Défense de la République qui se présente avec confiance à vos suffrages :

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

Ancien Député — Conseiller Général de La Motte-du-Caire

Claude DELC

Président du Conseil Général

Docteur ROMIEU

Conseiller Général - Maire de Digne

Lucien VEYAN

Maire de Quinson

FORCALQUER - IMPRIMERIE Charles TESTANIERS

Commune de DIGNE - Elections Municipales du 14 Mars 1965

LISTE RÉPUBLICAINE D'ACTION COMMUNALE

Electrices, Electeurs, Chers Concitoyens,

Une fois encore, nous nous présentons à vos suffrages : la confiance que vous n'avez cessé de nous témoigner depuis dix-huit ans nous en impose l'obligation.

Nous pensons avoir rempli de notre mieux et avec une scrupuleuse conscience la tâche que nous vous avions proposée.

Nous avons poursuivi avec tenacité et même avec opiniâtreté notre Programme :

DIGNE D'ABORD

En six ans, nous avons pu mener à bien à peu près totalement les projets que nous vous avions soumis lors des dernières élections.

Ces réalisations étaient indispensables à l'épanouissement de notre cité et au bien-être de ses habitants. Elles ont entraîné des dépenses importantes, toutes réglées à ce jour.

La situation financière de notre Ville est excellente, et son Budget Ordinaire s'équilibre toujours sans le vote d'aucun centime additionnel malgré l'augmentation constante de toutes nos charges et principalement des charges d'Assistance.

La VILLE de DIGNE est en plein développement, sa population s'accroit et dépasse actuellement quinze mille habitants, parmi lesquels figurent tous les Rapatriés. Le CONSEIL MUNICIPAL, ému par la situation très pénible de ceux-ci, s'est préoccupé de leur sort et continue à les entourer de sa sollicitude. Ils sont dès à présent incorporés à la Population Dignoise.

Les Rapatriés contribueront à la prospérité de notre Ville dont l'avenir est notre souci constant.

DIGNE veut continuer à vivre et à prospèrer. Nous ne l'avons jamais oublié et ne l'oublierons jamais. DIGNE prospèrera.

Pour y parvenir, pour rendre notre Ville toujours plus agréable pour nos concitoyens, plus accueillante pour ses visiteurs, de nombreux projets longuement étudiés restent à réaliser.

Leur exécution dépend en grande partie des subventions que l'ETAT voudra bien nous octroyer et des possibilités d'emprunt.

Les grandes lignes des RÉALISATIONS A EFFECTUER sont énumérées dans notre profession de foi.

Pour gérer une Commune, l'adhésion du plus grand nombre est nécessaire :

Nous vous demandons à nouveau votre CONFIANCE.

Vous voterez le 14 Mars, sans panachage, pour notre liste complète, composée d'hommes impartiaux, républicains et démocrates, défenseurs des libertés dont le maintien est indispensable au bon fonctionnement des institutions républicaines. Ces hommes n'auront qu'un but : la saine administration de notre cité et son plein épanouissement.

Nous aurons ainsi la possibilité de mencr à bien la tâche à laquelle nous nous sommes tous consacrés et nous consacrerons encore tous, avec un seul souci : SERVIR.

Vive la commune de DIGNE! Vive la RÉPUBLIQUE!

ROMIEU Julien, ARNAUD Henri, BAYETTI Abel, BESAUDUN Jean, BLANC Emile, BOUFFIER André, BRESSY André, CHAIX Léon, DUVERNOY Marcel, FRISON Henri, GHIGONETTO Raymond, GIRARD Joseph, GIRAUD Adolphe, GUIEU Louis, GUIGUES Henri, GUIGUES Roger, MANENT Elie, MÉGY Paul, MEYER Robert, PELESTOR Jean. PIETRI Simon, PRUNARETTY Jean, REI-ROSA Jean, RICHARD Edmond, RINALDI Charles, TRON Henri, VILLENEUVE René.

NU, LES CANDIDATS.

 ${\tt IMPRIMERIE} \ R. \ {\tt VIAL} \ - \ {\tt DIGNE}$

CANTON DE DIGNE

Le Docteur ROMIEU a remercié de tout cœur les 1994 Electeurs qui l'ont, dès le premier tour, assuré de leur confiance.

Le désistement en sa faveur du Docteur GERAR-DIN fait de lui le seul candidat des Républicains.

Contre le Docteur ROMIEU qui, depuis 34 ans, représente le CANTON de DIGNE au CONSEIL GÉNÉRAL, un seul candidat se présente au deuxième tour : Monsieur LORIENT, Bas-Alpin de fraîche date, investi par les Partis de la majorité.

Est-il besoin de dire que le Docteur ROMIEU a rendu à ses compatriotes les plus éminents services, qu'il a en toutes circonstances servi son CANTON, qu'il a transformé et embelli la VILLE DE DIGNE qui lui est particulièrement chère.

Les soucis de ses compatriotes sont les siens. Il partage leur vie, soulage leurs misères avec un désintéressement qui fait l'admiration de tous ceux qui le connaissent.

Tant sur le plan politique que sur le plan professionnel, la vie du Docteur ROMIEU est un exemple de travail et de dignité.

Sous une naturelle simplicité, il cache une extraordinaire érudition.

Les discours qu'il prononce donnent la mesure de son immense culture.

Julien ROMIEU est un homme de cœur et un grand Bas-Alpin.

Les habitants du CANTON DE DIGNE éprouveront une grande fierté en lui renouvelant, Dimanche prochain, son mandat à une imposante majorité.

Pour le Comité de Soutien de la Candidature Docteur Julien ROMIEU

Marcel MASSOT

Député des Basses-Alpes Conseiller Général de La Motte-du-Caire

VU. LE CANDIDAT

Amprimerie R. VIAL - DIGNE

MISE AU POINT

Monsieur ROMIEU répond au C. D. L. Bas-Alpin

Avant de disparaitre, le C. D. L. Bas-Alpin a voulu décocher une dernière flèche empoisonnée. Si petite chose en vérité, si mesquine, qu'il n'a pas paru nécessaire de faire travailler toute une nuit typos et machines pour y répondre.

Le scrutin du lendemain a été la plus admirable des réponses.

Aujourd'hui, la bataille du second tour est gagnée.

Six mois de vaines insultes nécessitent une petite mise au point pour les esprits non encore éclairés.

Nous n'aurions rien voulu dire si, une fois de plus, de perfides insinuations n'avaient couvert les murs de Digne et du canton tout entier.

L'auteur de l'affiche a le mensonge gratuit et la mémoire courte. Qu'il nous soit permis de la lui rafraîchir. Rappelons-lui les faits suivants :

Dès le début de la lutte clandestine un capitaine de l'armée française vint trouver le Docteur Romieu, lui demandant de prendre la tête de la résistance à Digne, Borrely, qui avait alors toute la confiance du Docteur Romieu, était présent à l'entretien. C'est luimême qui, avec véhémence, déclara : « Le Docteur Romieu ne peut accepter cette charge. Il est la personnalité la plus visée du département. »

Plus tard, en 1943, sur leur demande, le Docteur Romieu reçut chez lui : Martin-Bret, martyr vénéré de la résistance, Max Juvénal qui fut par la suite l'héroïque combattant d'Aix et de Marseille, et Borrely.

A cette réunion, il fut demandé au docteur Romieu de continuer à remplir

son devoir de médecin patriote mais de rester dans l'ombre jusqu'à la Libération. Il redeviendrait alors Maire de Digne, réalisant ainsi les vœux de la population.

Une seule fois, par hasard, et d'une manière officieuse, un membre de la résistance rencontré dans la rue demanda au docteur Romieu de se rendre à une réunion à Oraison. Celui-ci, souffrant encore des suites de son accident et reprenant difficilement ses occupations médicales ne pouvait s'y rendre. Il dut refuser mais offrit son plein concours pour les réunions à venir. On ne lui reparla jamais de rien et il n'eut plus de nouvelles de l'action clandestine. On pourrait se demander pourquoi. La suite des évènements l'a clairement démontré : à la libération, le docteur Romieu fut délibérément laissé de côté.

Il n'avait pas à redouter les lois de l'épuration; son attitude pendant l'occupation, son arrestation par la Gestapo ne laissaient place à aucune équivoque.

Il n'eut point besoin de se réfugier en de douteux « a parte » pour critiquer publiquement les dirigeants du département intallés de leur propre volonté à la Préfecture.

Le docteur Romieu a conscience d'avoir fait tout son devoir de Médecin et de Français. Il n'a jamais craint les risques de l'action clandestine.

Pour certains d'ailleurs, ceux-ci ne furent pas bien terribles : la déportation s'arrêta parfois en Avignon.

L'œuvre municipale

Avant les lois de décentralisation de 1981, l'action des collectivités locales était étroitement contrôlé par l'État. Dans ce dossier, nous avons montré quelques-unes des formes que pouvait prendre l'action municipale. Julien Romieu était soucieux de la maîtrise des dépenses, mais aussi de faire entrer sa ville dans la modernité. Nous n'avons pas retrouvé des documents pour tout ce qui a été réalisé.

À un moment où les communes n'avaient pas beaucoup de compétences économiques, durant ce que l'on appelle les « Trente Glorieuses », Julien Romieu a tout fait pour accompagner le développement économique des entreprise locales. La création de la zone artisanale des Arches a ainsi permis à nombre d'artisans d'acheter « à bon compte » des terrains où ils ont pu se développer et se loger.

La volonté de créer un centre hospitalier psychiatrique au quartier des Augiers montre bien son souci de faciliter la vie de familles et des malades, jusqu'alors dépendants du centre psychiatrique de l'Ardèche! Moins de déplacement et aussi des créations d'emplois, dans un site ouvert qui a pu par la suite devenir celui de l'hôpital général. Rares sont les villes préfectures qui assument cette mission sociale pas très valorisante mais indispensable.

L'accompagnement de la transformation du lycée Gassendi et du lycée de jeunes filles en collèges d'enseignement secondaire, facilité par la mise à disposition par l'État de la maîtrise foncière pour accueillir des établissements scolaires que seront le lycée général Alexandra David-Neel et le CET (Collège d'enseignement technique), futur lycée professionnel Alphonse Beau-de-Rochas dans le même quartier, fait partie de ses décisions importantes. Les métiers proposés, autour du bâtiment, des travaux publics, de la menuiserie, des services à la personne répondaient aux demandes des grandes entreprises locales (Pico, Gunz, Colombero...) comme aux besoins des populations (coiffure, comptabilité, plomberie...). Ce potentiel scolaire et éducatif à développer était une préoccupation constante de Julien Romieu. Dans les quartiers nouveaux, la création d'écoles primaires et de cantines scolaires étaient prévues (aux Arches, à Barbejas, aux Ferréols ou à Gaubert...).

Toujours pour les jeunes et l'ensemble des populations environnantes du pays dignois, la piscine avec sa fosse de plongeon et sa salle de gym, le conservatoire de musique, l'école des beaux-arts, la maison des Jeunes et de l'éducation permanente, le stade multi-sport Jean-Rolland, le stade de rugby de Saint-Pierre, devenu compact de golf, sont aussi des réalisations à signaler.

Endiguement de la Bléone, station de pompage d'eau de Marcoux, château d'eau, réseau d'égout, voirie, bains douches municipaux, relais de télévision, abattoir sont autant de réalisations moins visibles mais indispensables à la vie quotidienne. Au niveau de l'urbanisme, la construction des cités HLM (habitations à loyer modéré) de 50 logements, des Augiers, du Pigeonnier, de Barbejas montre bien sa volonté de garder un caractère populaire à la cité. Il n'a pas voulu développer la ville vers le sud, mais plutôt vers son site originel, en conservant la vocation agricole de la zone de Gaubert, quitte à urbaniser, via des lotissements comme à la Sèbe ou Beausoleil, la rive droite.

L'accueil des vagues migratoires a toujours été un souci pour lui et il a voulu accompagner leur intégration à travers le réseau associatif et le logement, depuis les réfugiés des années 1930 jusqu'aux rapatriés des années 60.

Parmi les documents présentés, la cérémonie officielle du jumelage avec une ville d'eau allemande nous rappelle son engagement politique pour la construction européenne et la paix dans le monde. Sa présence auprès du Général de Gaulle lors du voyage officiel de celui-ci en 1960, nous montre aussi son souci de respecter « l'état de droit ». C'est sur le terrain, accompagné d'autres élus et d'amis comme son garagiste M. Maurel, qu'il prend des décisions comme le site du relais TV ou l'aménagement d'un nouveau cimetière.

L'amitié qu'il a su nouer avec Alexandra David-Neel a sans doute contribué à faire que l'exploratrice a fait don à la ville de ses droits littéraires et permis le développement de sa fondation.

La réception de sa Légion d'honneur a été faite avec discrétion. Les hommages publics à son enterrement ont été moins importants que l'émotion partagée par tous ceux qui l'ont connu, notamment ses patients, dont les plus pauvres se cachaient pour apporter des légumes ou des fruits de leurs jardins pour compenser les honoraires qu'il refusait de percevoir...

Anna, Flore, Lilou, Ludivine, Sacha et Daniel Séjourné

Conseil Municipal de Digne

C'est la première séance, qu'à présidée M. Julien Romieu, le nouveau maire de Digne. Je me suis donné à tâche, pour

Je me suis donne a tacne, pour l'édification complète des lecteurs de ce journal, de faire, après chaque séance de l'Assemblée municipale, une analyse, tant subjective qu'objective, de nos délibérations.

En cela je poursuis le double

En cela, je poursuis le double but d'informer le public de nos décisions et de souligner, parfois, que le Conseil municipal actuel, au lieu de pratiquer une stupide

que le Conseil municipal actuel, au lieu de pratiquer une stupide politique d'économie et de négation, est appelé, fort heureusement, à suivre la voie du progrès local, dans laquelle ma Municipalité était résolument entrée dès 1929!... J'ai déjà eu, et j'aurai souvent encore, l'occasion de démontrer que toutes les améliorations, envisagées à Digne, étaient dans notre programme de 1935. Et alors pourra-t-on dire pourquoi tant de critique à l'égard de la Municipalité Bouquier!...

La seule explication de cette situation est dans la politique, et la politique tendancieuse de cette

la politique tendancieuse de cette coalition facheuse, que l'on appelle d'un terme trop beau pour la chose : « Le Front Populaire ».

la chose: « Le Front Populaire ».

Et, pourtant, la politique ne m'aveugle pas moi-même, bien que je ne puisse oublier les calomnies, dirigées contre ma Municipalité.

Aussi, je déclare, sans hésitation, que M. Julien Romieu dans sa première séance, a été d'une correction parfaite.

correction parfaite.

Il avait à faire approuver le compte administratif et de gestion de 1935, et surtout le budget additionnel de 1936, au sujet

duquel de grosses irrégularités de forme ponvaient être soulevées. Sans que la seule Commission des finances en ait été avertie, M. Julien Romieu demandait la confirmation des frais d'achat et d'installation de la nouvelle sirène qui n'avait jamais été approuvés par le Conseil municipal ; et il par le Conseil municipal; et il s'agissait à peu près de 8.000 fr.

Il était appelé également à pro-poser l'adoption de la dépense étrangement exposée pour l'achat et l'instalation de poêles, au Collège de jeunes filles, ce qui comportait le délaissement du chauffage central. Le maire précé-dent avait fait cela sans consulter

personne.

M. Julien Romieu devait faire adopter encore la construction du logement d'un gardien au Théâtre municipal, coûtant près de quatre mille francs, dans un immeuble qui est la propriété de la Caisse d'épargne, ce que les conseillers municipaux avaient toujours toujours ignoré.

ignoré.

Il y avait lieu d'expliquer, d'autre part, l'emploi d'une ressource de 29.000 francs omise dans le budget primitif et rétablie par M. le Préfet. Avec une partie de cette somme, a été couverte une adjudication de quatorze mille francs concernant la démolition d'un immeuble en ruines... lition d'un immeuble en ruines.. Là encore il avait été procédé, par la municipalité, sans autori-sation du Conseil : une délibération avait éte faite de... « chic », comme l'on dit en pareille matière !

Tout cela était loin d'être

régulier; et je ne me suis arrêté qu'à ces quelques affaires!...

Mais, je me fais un devoir de reconnaître, qu'à mes justes remarques, M. Julien Romieu a fait une réponse fort simple, et très loyale : « dans les affaires que

vous signalez, il n'a pas été procédé régulièrement ; mais, cela a été fait par mon oncle, et vous savez combien il était difficile de

a ete lati par hon onte, et vous savez combien il était difficile de lui faire entendre raison...»

« Je vous promets qu'à l'avenir il sera procédé, très régulièrement, et, aucune dépense ne sera envisagée sans l'avis du Conseil municipal. »

Il n'y avait évidemment pas autre chose à dire, et, c'est pourquoi, estimant que le budget municipal pouvait fort bien supporter tous les crédits engagés, nous acons purement et simplement approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 1935, ainsi que le budget additionnel de 1936.

Le compte de 1935 a donné un excédent définitif de 216.690 fr. 05 et le budget additionnel se balance par 400.536 fr. 75.

par 400.536 fr. 75.

budget du Les comptes et budget du bureau de bienfaisance ont été

bureau de bienfaisance ont été approuvés.
C'est avec plaisir que nous avons voté le projet de goudronnage de la rue des Chapeliers et de la rue Montée des Prisons ainsi que le goudronnage d'une partie de la place du Tampinet.
Le programme d'embellissements divers de ma municipalité serait-il donc repris ? Nous ne pourrions que nous en féliciter.

serairi donc repris ; Nous ne pourrions que nous en féliciter. Jamais la minorité ne sera défavorable à un projet quelconque traitant de l'amélioration de la ville et des sections.

de la ville et des sections.

C'est ainsi que nous avons regretté de ne pouvoir admettre, dès à présent, le classement, dans la vicinalité ordinaire, des chemins de quartiers de la « Grande Iscle » et du « Grand Justin et Juanin », de la section de Gaubert.

Il faut espérer qu'avec le

ll faut espérer qu'avec le rendement important de la « fameuse taxe vicinale », que parais-sent supporter allégrement les contribuables on fiuira par avoir un réseau de chemins vicinaux

parfaits.

Une importante réparation va être faite au chemin de Courbons. M. Rinaldi a été désigné comme membre des diverses commissions, dont M. Julien Romieu faisait

partie.

Des avis favorables ont été
d'usage, à des donnés, comme d'usage, à des demandes de soutiens de famille.

J'ai eu la très grande satisfac-tion d'obtenir l'approbation, sans réserve, du vœu, que j'ai émis, priant la Municipalité de demanpriant la Municipalité de deman-der le concours actif du député de la circonscription et de MM. les Sénateurs, pour hâter le financement, et, par suite, l'exécu-tion du projet de construction des Casernes de la Garde Républi-caine Mobile.

M. Julien Romieu nous a fait connaître qu'il avait eu diverses conversations avec M. Massot, député à cet égard.

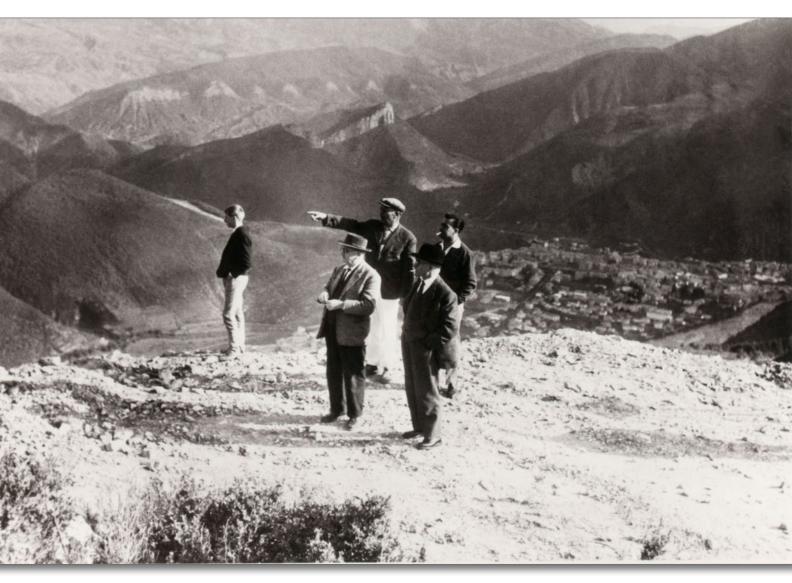
Cela m'a appelé a dire au nouveau Maire: « Eh bien! je constate, avec plaisir, que nous sommes aujourd'hui d'accord sur bien des points!... ».

La chose n'était, certes, pas à prévoir ; mais, puisqu'elle s'est produite, je tiens à honneur de le proclamer ; et puisse l'intérêt de la ville y trouver son compte.

Au sujet des casernes, je viens Au sujet des casernes, je viens d'apprendre que l'Etat est décidé à prendre en charge le financement des travaux, qui sera compris dans ce que l'on appelle actuellement « le programme des grands travaux », de 4 milliards.

Voila qui simplifiera singu-

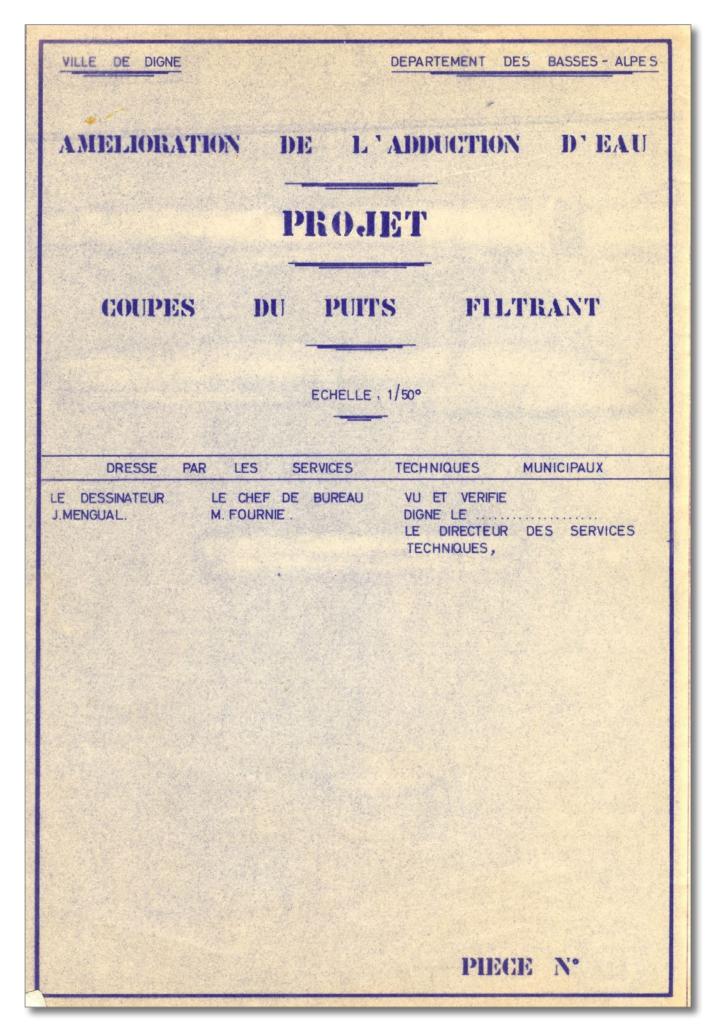
AD AHP, 1 M 203, Journal des Basses-Alpes, 13 septembre 1936

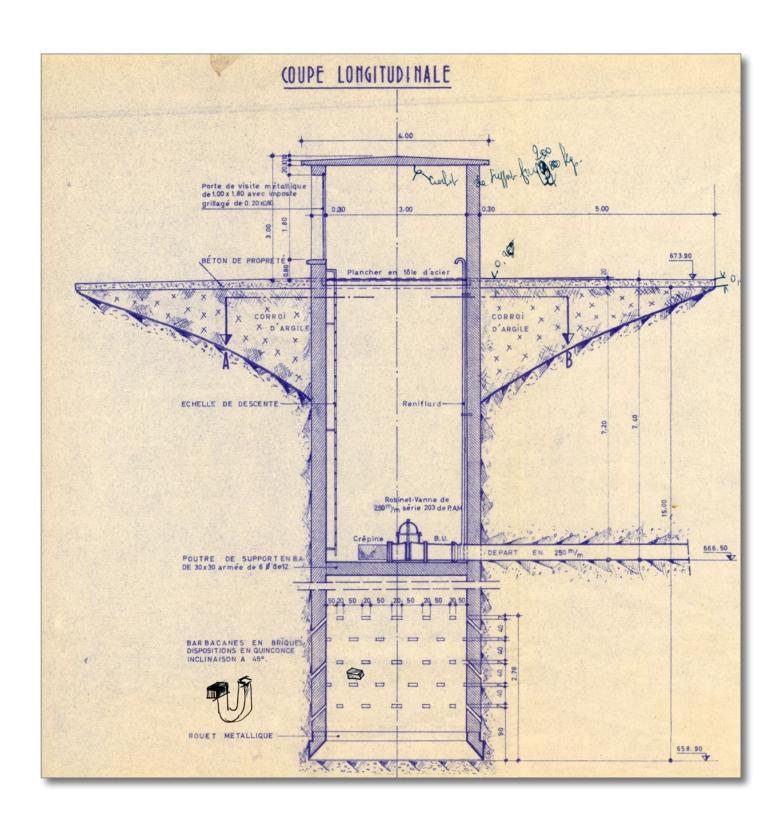


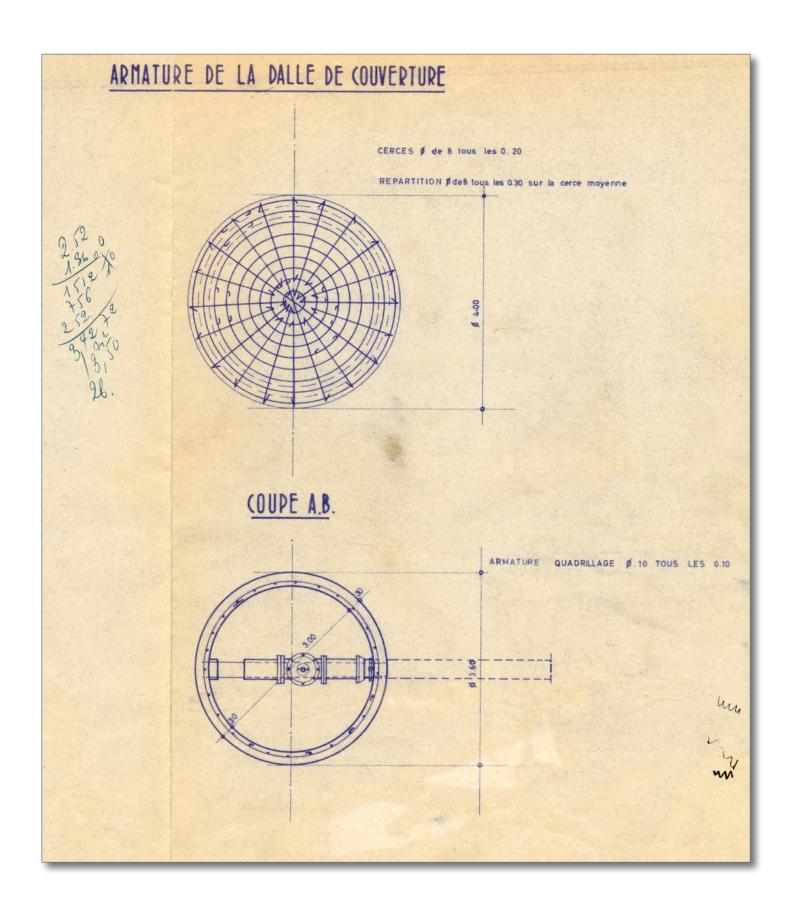
AC Digne-les-Bains, 4 Fi 1951, Julien Romieu, Jean Pelestor, Charles Rinaldi, René Maurel et Marcel Duvernoy sur la piste du futur relais de télévision du Saumon, en cours d'aménagement, 13 octobre 1959



AC Digne-les-Bains, 24 Fi 1971.1, ouverture de la nouvelle cantine scolaire à l'école de Gaubert. Le maire, Julien Romieu, est accompagné d'élus de la municipalité, dont René Villeneuve, André Bouffier, Roger Guigues, Charles Rinaldi, et Paul Mégy (adjoint spécial de Gaubert). Marie Fardella assure le service des enfants à table. 15 février 1971









AC Digne-les-Bains, 31 Fi 85, le général de Gaulle, place de la Libération, et Julien Romieu, 21 octobre 1960



AC Digne-les-Bains, 24 Fi 1970, cérémonie du Jour des Morts à la stèle des maquisards située au cimetière du Bourg : le préfet et Julien Romieu, 2 novembre 1970



AC Digne-les-Bains, 3 Fi 113, délégation dignoise à Bad Mergentheim confirmant le pacte de jumelage, signé à Digne le 24 juin 1962. De gauche à droite, Max Bondil (président du syndicat d'initiative de Digne), Marianne Böch (interprète), Julien Romieu (maire de Digne), Elmar Mauch (maire de Bad Mergentheim) et X, 5 octobre 1962

LE JOURNA

des Basses-Alpes



TRIBUNE LIBRE

Toujours à Propos

Notre concitoyen de banlieue, qui se préoccupait de savoir si le Front Populaire avait ses assises à la mairie de Digne, nous écrit cette deuxième lettre :

Monsieur le Directeur,

Je vous sais le plus grand gré de m'avoir informé qu'il n'était pas exact que les comités électoraux du « Front populaire » aient jamais eu, à la mairie, une boîte postale et une cabine téléphonique, à leur disposition.

Tant mieux ! je vois, avec plaisir, une fois de plus, se manifester les soucis d'Economie de la municipalité « Fruchier-Romieu ». dont l'administration libérale ne fait, d'ailleurs, nullement regretter celle qui l'a précédée à la direction des affaires municipales !!!

La création d'une cabine téléphonique politique aurait vraiment coùté trop cher aux contribuables, qui n'en auraient eu, directement, a ucun profit.

Et ne vaut-il pas mieux garder son argent avec ténacité et ne le sortir que lorsqu'on y est absolument contraint?

C'est ainsi qu'à propos des constructions des casernes de la Garde Républicaine Mobile, je sais que la ville, à côté des dépenses de plusieurs millions garanties par l'Etat, peut avoir à dépenser quelques dizaines de mille francs; et, j'en suis à me demander si notre municipalité de Front populaire n'agit pas sagement, en enterrant le projet de construction de ces casernes sous le plus de décombres possible, surtout par les temps. . que nous vivons.

Qu'en pensez-vous ?

Un habitant de banlieue.

AD AHP, Per 501, Journal des Basses-Alpes, 12 avril 1936

Témoignage de Marie-Madeleine Peyronnet, secrétaire d'Alexandra David-Néel (1868-1969), au sujet du choix du nom du lycée de Digne, recueilli par le service des Archives communales de la Mairie de Digne-les-Bains le 3 août 2006

Le gouvernement de l'époque refusait d'accorder la construction d'un lycée dans la ville de Digne, à cause du bord politique de sa municipalité. Les fonds existaient pourtant. Le docteur Romieu, qui était maire de Digne et ami d'Alexandra, est venu lui rendre visite avec la requête suivante : « Je sais que vous êtes proche du ministre Christian Fouchet*, pourquoi ne pas profiter de cette amitié pour demander que les fonds pour la construction du lycée soient débloqués ? ». Et Alexandra accepta. Une première lettre a été envoyée, sans réponse. Mais la seconde reçut une réponse positive, et la construction du lycée a ainsi commencé.

Par la suite, le lycée a été baptisé Alexandra David-Néel, tout naturellement, en hommage à cette grande exploratrice certes, mais aussi en remerciement pour son coup de pouce déterminant.

Mais contrairement à ce qui a pu être dit, Alexandra n'a jamais visité ce lycée et ne s'est pas rendue à son inauguration.

* Christian Fouchet a été ministre de l'Éducation nationale de novembre 1962 à avril 1967.



AD AHP, 118 Fi 1055, portrait d'Alexandra David-Neel

Hôpital psychiatrique départemental

Dans les années 1950, les autorités prennent conscience qu'en France, « le fléau social n° 1 n'est plus la tuberculose, en régression, mais la folie » (brochure de la préfecture des Basses-Alpes, 1955).

Le pays comptait 67 000 aliénés en 1947, 103 000 en 1955. Un déficit de 40 000 places est constaté.

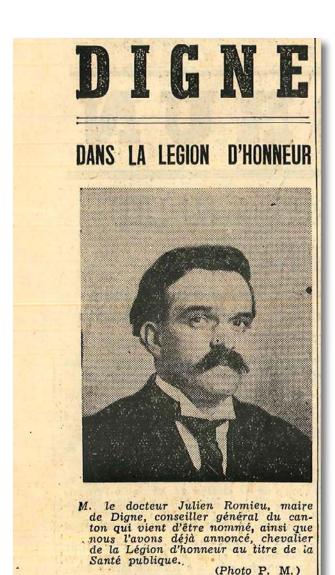
En 1955, 165 bas-alpins sont malades mentaux et traités à l'hôpital psychiatrique de Privas (Ardèche) pour les femmes, et à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues (Avignon) pour les hommes. Selon les calculs de la préfecture et par rapport aux 84 000 habitants des Basses-Alpes, il est nécessaire que le département s'équipe d'un hôpital psychiatrique de 250 lits.

- **Décembre 1953 :** le conseil général des Basses-Alpes décide la création d'un hôpital psychiatrique départemental.
- Mai 1954 : 3 fonctionnaires du ministère de la Santé publique se rendent dans le département afin d'étudier les 12 terrains susceptibles d'accueillir l'hôpital. Seul le domaine de la Tour remplit toutes les conditions requises.
- **19 juillet 1954 :** le conseil général décide de fixer définitivement son choix sur ce terrain de 156 hectares.
- **Septembre 1954 :** un concours est organisé afin de désigner les architectes du projet. Le jury retient à l'unanimité les architectes marseillais P. Aynes et J.L. Sourdeau pour la conception ; le cabinet Carré, Raisin et Carta est désigné pour l'exécution.

Selon la préfecture, le projet est considéré comme « un prototype dont le plan fait déjà l'admiration des spécialistes français et étrangers. » La maquette est d'ailleurs présentée à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, « en témoignage de la politique française en matière d'hospitalisation psychiatrique » (*Le Provençal*, 1958).

- 2 février 1955 : le département est officiellement propriétaire du terrain.
- **Juin 1955**: adjudication des travaux d'ouverture des voies de desserte et de terrassement.
- 14 mars 1956 : le permis de construire est accordé.
- **Avril 1956 :** début des travaux, menés par un groupement d'entreprises du département : Colombero, Spitalier, Gal et Lazard.
- 23 et 24 octobre 1958 : réception provisoire des travaux.
- **30 octobre 1958 :** les élus du conseil général des Basses-Alpes visitent les locaux. Parmi les conseillers, Gaston Bruschini, président de la commission des finances, s'est particulièrement investi dans le projet, notamment pour son financement. Coût total : 1 milliard 40 millions d'anciens francs.
- 3 novembre 1958 : ouverture de l'hôpital, qui accueille ses 40 premiers malades.

Source : Archives communales, Mairie de Digne-les-Bains, 2008



AD AHP, Per 642, *Le petit Marseillais*, 8 août 1938

BASSES-ALPES



Agence de L'Eclaireur : 34, Bd Gassendi Téléphone : 1-61

PROMOTION VIOLETTE

Parmi les récentes nominations au grade d'officier de l'Instruction publique, nous sommes particulièrement heureux de voir figurer M. Julien Romieu, l'éminent maire de Digne et conseiller général.

A l'Assemblée départementale, on a gardé le souvenir du remarquable rapport qui fut lu par lui au sujet des meilleures formules algébriques qui pourraient être employées pour arriver à une juste répartition communale des fonds d'assistance.

Cordiales félicitations.

AD AHP, Per 640, *L'Éclaireur de Nice et du Sud-Est*, 15 février 1938

Digne

Les obsèques du Dr Julien Romieu L'humanité et la simplicité d'un homme d'action

« La peine que vous ressentez aujourd'hui est aussi celle de tous les Dignois pour lesquels Julien Romieu a été, non seulement le premier magistrat pendant 36 ans mais surtout celui que l'on respectait et chérissait comme un père, ce sentiment, à travers les générations, ils le garderons«.

C'est la meilleure épitaphe que l'on pouvait trouver pour clôre la vie du Docteur Julien Romieu dont les obsèques se déroulaient, hier, matin, dans la plus stricte intimité.

Humanité et simplicité

Car, comme le précisera encore François Massot député des Alpes de Haute-Provence, Julien Romieu avait fait sienne cette réflexion d'Albert Camus « ce qui compte c'est d'être vrai, et alors tout s'y inscrit, l'humanité et la simplicité ».

L'humanité, c'est la carriére exemplaire et exceptionnelle d'élu. Né dans une famille profondemment Républicaine (son grand oncle Marius Soustre avait mené la révolte contre le coup d'Etat de 1851), son père le précéda à la tête de la municipalité, son oncle Charles Fruchier aussi..., Julien Romieu met rapidement sa foi au service de la collectivité.

Sa foi et son art. Il ne négligea jamais, en effet, son sacerdoce médical. Bien au contraire, il acquit trés vite la réputation d'être « le médecin des pauvres ».

Un sacerdoce voulu et partagé par son épouse Suzanne Daumas qui fut sa compagne de chaque instant.

La simplicité, c'est aussi les citations sur les Champs de Bataille de 14-18, la Croix de Guerre, les innombrables distinctions dont il avait fait l'objet et qu'il n'affichait pas.

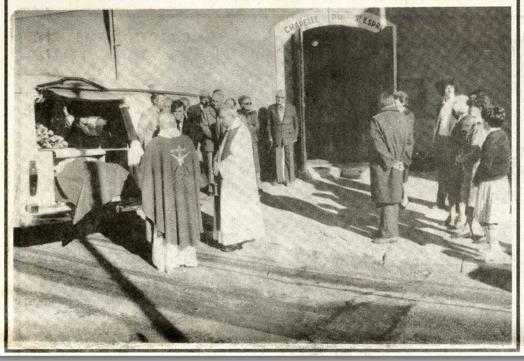
« Le médecin des pauvres, l'homme politique se doublait d'un fin Lettre. Sa culture était immense et ses connaissances fort variées dira encore François Massot.

« Ceux qui ont pu l'approcher jusqu'à la fin de sa vie ont été frappé par le jeunesse de sa pensée la clarté de son esprit et la rigueur de son jugement. »

Une page d'histoire

François Massot avait, dés lors, raison de lancer. « Aujourd'hui Digne est en deuil (...) Avec le décès de Julien Romieu c'est une page de l'histoire de notre ville et de notre département qui est tournée«.

Un dernier moment public (célébré par le père Jean) pour le docteur Julien Romieu auquel se sont joints les proches de la famille, des « vieux » dignois, mais aussi M. Fernand Tardy, sénateur, M. Hélois Castor président du Conseil général, M. Kupfer secrétaire général de préfecture, M. Terminarias viceprésident du Conseil général, M.Pierre Rinaldi maire de Digne, M. Allari premier adjoint, de nombreux anciens et nouveaux conseillers municipaux. (photo B.F)



AD AHP, Per 639 Le Provençal, 26 septembre 1984

L'actualité départementale

Le Docteur Julien Romieu ancien maire de Digne n'est plus

C'est avec une profonde émotion que les Dignois et les bas alpins ont appris, hier, le décès du docteur Julien Romieu, l'une des personnalités qui ont marqué ce siècle de son empreinte.

L'ancien maire de Digne, s'est éteint, samedi, à l'âge de 91 ans dans sa maison de la place des Recollets où il vivait une retraite paisible.

Car la vie du docteur Romieu fut bien remplie. En même temps, que son sacerdoce médical (jamais négligé) Julien Romieu a toujours assumé une vie publique intense.

29 ans à la tête de la municipalité

A 36 ans, il entre en effet, au Conseil municipal de Digne. Il prendra rapidement, à la disparition du premier magistrat Charles Fuchier (son oncle), le 18 août 1936, la tête de la municipalité jusqu'en 1941, date à laquelle il était révoqué par le gouvernement de Vichy.

Aprés la guerre, le docteur Romieu retrouve son mandat de maire pour 4 législatures (du 2 novembre 1947 au 26 mars 1971). Au terme desquelles, il laissera le fauteuil magistrat à M. René Villeneuve.

Une dynastie d'hommes publics

Une carrière unique d'élu municipal mais aussi de conseiller général (de 1936 à 1973).

Au service de la collectivité dignoise et bas alpine, le docteur Romieu a mis on intelligence, sa culture, son sens de l'efficacité.

Des qualités héritées de son père Charles Romieu qui lui aussi débuta une dynastie d'hommes publics!

A la tête des différentes municipalités, le docteur Julien Romieu sut faire face aux problèmes d'aménagement de l'aprés querre.

On lui doit, dés lors, des réalisations innombrables que nous aurons l'occasion d'évoquer dans ces colonnes.

A sa veuve, à ses enfants et petits enfants, aux familles touchées par ce deuil, notre rédaction adverse ses condoléances attristées.



Lors de sa visite dignoise en octobre 82, le Dali Lama avait tenu à rencontrer le docteur Romieu, instigateur de la fondation Alexandra David Neel. (Photo B.F. Digne).

AD AHP, Per 639 Le Provençal, 24 septembre 1984



Julien ROMIEU

un dynaste républicain bas-alpin 1893-1984

Réalisation de la plaquette

Texte et conception :

Classe de 4º : Année scolaire 2017/2018
Professeur principal et d'Histoire-Géographie, enseignement d'Éducation morale et civique Daniel Séjourné Élèves : Ludivine Durbiano, Sacha Alcalay, Lilou Crenn, Anna Pradeilles, Flore Monin.

Recherches:

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du service éducatif, Sylvie Deroche professeur en charge du service éducatif

Avec la participation de Guy Reymond, Patrick Romieu, les Archives communales de Digne-les-Bains, le Musée

Conception graphique : Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :Jean-Christophe Labadie,

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales 2, rue du Trélus 04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr www.archives04.fr







Musée Gassendi, tableau d'Étienne Martin, Le boulevard Gassendi à Digne, aux alentours de



Musée Gassendi, tableau d'Étienne Martin, La Grande Fontaine à Digne,



Musée Gassendi, tableau d'Étienne Martin, Le relais de la diligence à l'hôtel du Petit-Saint-Jean à Digne, 1888

Julien Romieu a connu enfant la fin du XIXe siècle et donc cette vision de Digne retranscrite dans les tableaux d'Étienne Martin. La campagne très présente aux abords, la Grande Fontaine en entrée du boulevard Gassendi, le relais de diligence au pied de la vieille ville. Ces lieux sont devenus autres choses : zone d'habitat, espace de circulation routière, terrain de boules et du marché... La ville s'est donc transformée, en bonne partie par son action politique. Avec la comparaison des paysages des tableaux du Digne de son enfance avec la réalité de 2018 et grâce au contenu de cet « Archi'classe » nous visualisons mieux l'importance des mutations qu'a connues la cité préfectorale.